VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 10 DECEMBRE 1913 — No. 6

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe........... 2.50 " "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN,
IMPRIMEUR

Toutes [illegible] concernant le journal ou [illegible] devront être adressées :
LE MANI[illegible]A
42 Avenue Provencher
Saint-Boniface, Manitoba.
Téléphone: Main 3377.

L'Union sur le Terrain Electoral

Nous avons appelé, mercredi dernier, l'attention de nos lecteurs sur le fait que le poll français de Saint-Georges, dans le comté de Kildonan-et-St-Andrews, avait donné quarante-sept voix au candidat du gouvernement Roblin, contre *trois* données au candidat de M. Norris. Sur ces 3 voix, il faut encore déduire celle de l'agent électoral venu de Selkirk pour représenter M. Bredin, et celle d'un électeur qui, par la suite, a déclaré s'être trompé en marquant son bulletin contre l'Hon. M. Montague. De sorte que, tout compte fait, le candidat de l'opposition n'a recueilli qu'un seul vote dans ce poll canadien-français, composé pourtant de francs libéraux comme de conservateurs.

Ce vote à peu près unanime, c'est une réponse catégorique aux appréciations insultantes que le chef de l'opposition lance à jets continu contre nos vues en matière d'enseignement; c'est une riposte à la fois vigoureuse et fière aux menaces qui nous sont faites.

Il faut féliciter la population catholique et française de Saint-Georges. Elle a indiqué à tous les autres groupes catholiques de la province la véritable attitude à tenir.

Du moment que l'opposition se décide à jouer au fanatisme de races et de religions sur notre dos, dans l'espoir de se grimper au pouvoir, elle ne doit pas s'étonner que l'électorat catholique lui tourne le dos en bloc.

Jamais encore, croyons-nous, l'union n'a été aussi complète au sein de la minorité. Cette union, sans distinction de partis, ne saurait manquer de produire les plus heureux résultats pour nos causes.

Nous constatons avec une vive satisfaction que les libéraux catholiques ont généralement compris la situation impossible que leur fait M. Norris et viennent d'eux-mêmes se placer courageusement dans les rangs de ceux qui croient qu'une école peut être *nationale* même si on y donne une place d'honneur à Dieu et à la langue maternelle.

A Propos de la Vie Chere

Qu'on dise et qu'on prétende tout ce qu'on voudra, ce n'est pas la politique et ce ne sont pas les programmes des partis qui feront la grosse part dans l'abaissement du coût de la vie. Il faut dire, du reste, à la décharge de la politique et des politiciens que l'augmentation de la nourriture et du vêtement tient à des causes sur lesquelles ministères et parlements n'ont guère de contrôle. La preuve en est qu'il y a eu de la gêne et de la prospérité sous tous les régimes et que, au Canada comme aux Etats-Unis les prix ont monté graduellement depuis vingt-cinq ans,—comme du reste aussi la facilité de gagner. Et avec cette facilité de gagner, la valeur relative de l'argent a baissé de façon notable. On pourrait faire là-dessus de longues dissertations où il entrerait une bonne quantité d'économie politique—; et à la fin on ne serait guère plus avancé.

On peut donc sourire un peu devant la déclamation de ceux qui en ce moment dressent des programmes électoraux où ils promettent de nourrir gratuitement les populations et même de mettre dans les assiettes plus de beurre que de pain. Cet article électoral du *free food* ne sera pris au sérieux par personne.

Tout en admettant que les pouvoirs publics peuvent faire beaucoup pour encourager l'industrie nationale et faciliter aux produits du pays de bonnes voies de transport et de bons débouchés, il est sage, croyons-nous, de chercher au sein du peuple l'ultime solution des problèmes qui pèsent sur le peuple. Le peuple se sort généralement mieux de ses difficultés que ne pourraient le faire les programmes d'élection les plus savamment élaborés.

Pour nous, nous apercevons la solution du problème de la vie chère dans une formule bien simple: la culture mixte. Nos populations agricoles de l'Ouest sont déjà entré dans cette voie, et elles en palpent déjà les fruits heureux. Le jour où nos campagnes produiront toute la viande, tous les œufs, tout le lait, tout le beurre nécessaires à l'approvisionnement du marché local, elles accumuleront chaque année des millions de piastres qui vont ailleurs dans le moment et elles procureront aux habitants de nos villes une alimentation beaucoup moins coûteuse que celle d'aujourd'hui. Il va falloir en venir là. Et plus on s'engagera dans cette voie, moins on parlera de vie chère.

Ajoutez à cette transformation de la culture, d'autres éléments de réussite, tels que: le goût du travail constant et méthodique, des habitudes de tempérance, le goût de l'économie, et vous verrez quelle prospérité sera bientôt la nôtre.

Nous avons dit un mot de l'économie. Ceci nous amène à dire avec quelle satisfaction nous constatons que les Caisses Populaires sont en train de s'implanter au milieu de nous. Ces Caisses Populaires, que M. Desjardins établit partout en ce moment dans la province de Québec, dans la province d'Ontario, et dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, seront plus tard une bénédiction pour nos foyers canadiens. Nous pouvons nous faire illusion, mais nous voyons dans ces institutions un formidable élément de force et de grandeur pour notre race. Qui dira ce que cette accumulation ininterrompue de gros sous faite dans un esprit de saine prévoyance et de solidarité fraternelle, produira dans vingt ans !

Signalons ici la très belle initiative que vient de prendre le Frère Joseph, de l'Ecole Provencher, en fondant pour ses élèves, une banque d'épargne. Sa Grandeur Mgr Béliveau a loué l'entreprise du haut de la chaire. Nous y applaudissons aussi de tout notre cœur. Quand les élèves de l'Ecole Provencher seront devenus des hommes, ils révèreront le souvenir de ce Frère qui leur aura appris à mettre de côté les petites sommes qu'ils seraient, autrement, tentés de dépenser inutilement. Voilà une des manières de résoudre le problème de la vie chère...

Notes Politiques

La session fédérale s'ouvrira à Ottawa le 15 janvier prochain.

* * *

Demain aura lieu à Winnipeg l'ouverture de la session provinciale. Le Gouvernement Roblin se présente aux députés avec le prestige de ses récentes victoires et de fructueux travaux dans le domaine administratif. La session sera intéressante; et nous nous proposons de tenir nos lecteurs au courant de ce qui s'y passera.

La contestation de l'élection de Gimli a été ajournée vendredi *sine die* du consentement des deux parties.

* * *

Comme la votation aura lieu samedi prochain dans Macdonald, il est inutile de dire qu'un grand nombre de politiciens sont rendus dans le comté. M. Alex. Morrison, candidat conservateur, sera vraisemblablement élu par une majorité considérable.

* * *

M. J. S. Ewart, l'éminent juriste, a fait jeudi une fort intéressante lecture devant le Canadian Club de Winnipeg. Il avait choisi pour titre de sa conférence "La Souveraineté du Canada."

M. Ewart a parlé, de nouveau, à l'Industrial Bureau, cette fois plus particulièrement sur la Marine Canadienne. Il est extraordinaire comme, partant de polls opposés, la plupart des canadiens discutant ce sujet arrivent aux mêmes conclusions! La session fédérale qui va commencer, et les discours que les chefs de la politique canadienne, conservateurs ou libéraux prononceront sur cette question, nous fourniront l'occasion de revenir sur ce sujet intéressant et important.

Elections Municipales a Saint-Boniface

La votation aura lieu mardi le 16 du courant.

Candidatures
Maire

J. A. F. Bleau.
Dr Fortunat Lachance.

Echevins

Quartier 1—Echevin J. A. Cusson, J. B. Royal.
Quartier 2—Echevin E. Guilbault, J. N. Senez.
Quartier 3—J. A. Beaupré, (acclamation).
Quartier 4—Thomas Turnbull, W. H. Edgar, W. H. Lecke.
Quartier 5 — Echevin H. M. Sutherland, C. McLean.

Commissaires d'Ecoles

Quartier 1—J. A. Marion, (acclamation.)
Quartier 2—Paul Gagnon, (acclamation).
Quartier 3—Arthur Jacques et A. E. Poulaire.
Quartier 4—W. A. Leslie et Norman McDonald.
Quartier 5—W. J. McDonald, (acclamation.)

M. Bleau a été proposé par MM. Victor Mager, H. Béliveau, F. Mondor, W. H. Edgar et L. Klmck et secondé par MM. C. D. Carson, J. Couture, A. C. Waller, F. E. Green, H. J. Hogeboon et I. J. Lavoie.

M. le Dr Lachance a été proposé par MM. C. A. Gareau et W. Meanwell, secondé par le Dr C. R. Rice et W. G. Lang.

Dans Ontario

M. J. A. Levesque, de Bonfield, Ontario, président temporaire de l'Union Catholique du Canada, vient de publier une lettre importante au sujet de la situation scolaire de nos comptriotes dans la grande province anglaise. Nous ne croyons pas opportun de discuter les moyens d'action et d'organisation que préconise M. Lévesque; ceci est affaire aux Canadiens-français d'Ontario,—qui sont sur les lieux et qui connaissent mieux que nous la ligne de conduite à suivre. Mais nous nuos accordons avec l'auteur de cette lettre que l'union de toutes les énergies et de tous les cœurs est nécessaire. Voici comment M. Levesque termine:

"Comme je n'ai pris aucune part aux dissentions qui se sont manifestées dernièrement, je récuse d'avance, et déclare fausse et calomnieuse, toute imputation qui pourrait m'être faite de vouloir blesser qui que ce soit, ou de chercher à faire prévaloir mes idées au détriment de la cause nationale, que j'ai uniquement en vue de servir.

Si j'ai été forcé de rappeler certains faits regrettables, j'espère que l'on comprendra que ce ne sont pas les personnes que j'ai voulu critiquer, mais uniquement leurs actes positifs et les conséquences qui en découlent.

Si je me suis trompé, qu'on me fasse voir en quoi. Je n'appartiens pas à la "confrérie d'encensement mutuel," mais j'ai pour principe de rendre justice à tout le monde.

J'invite les journaux canadiens-français à exprimer franchement leurs vues sur la valeur des raisons et des explications que je viens de donner, leur rappelant que lorsqu'il s'agit du salut de notre nationalité, la "conspiration du silence" n'est qu'une autre manière, indigne et lâche, de trahir nos plus chers intérêts.

Les journaux sont faits pour éclairer l'opinion publique sur les questions actuelles, et non pour les enterrer.

Or, parmi ces questions, il n'en est pas de plus importante que celle de l'organisation de nos forces nationales.

Que nos journaux français qui approuvent ce que j'ai énoncé le disent tout haut, sans attendre ce qu'en dira tel ou tel journal, et que ceux qui ne l'approuvent pas le disent aussi, en donnant leurs raisons.

C'est la seule manière convenable de nous éclairer mutuellement, et de nous mettre d'accord.

Mais, de grâce! que personne ne joue le rôle indigne de "chien muet."

Le temps est arrivé d'être franchement en faveur de l'organisation nationale, ou de lui être publiquement hostile."

J. A. Levesque, N.P.,
Président temporaire de l'Union Catholique du Canada.
Bonfield, Ont., 30 Oct., 1913.

Une Lecon d'Intelligence et de Générosité

Le journal hebdomadaire anglais de LePas, le *Herald*, publiait chaque semaine, pendant qu'il était sous la direction de M. de Trémaudan, une colonne française destinée à ceux qui voulaient écrire ou lire le français.

M. de Trémaudan parti, les nouveaux propriétaires veulent l'imiter; et voici quelle bienveillante invitation ils adressent à leurs amis de langue française :

Notre Colonne Française

Jeudi 27 novembre 1913.

Avis Important

Bien que la nouvelle rédaction du *Herald* ne comprenne pas le français elle est anxieuse de conserver cette colonne, et par conséquent fait appel aux personnes de langue française au Pas pour des contributions hebdomadaires. Si vous ne voyez rien apparaître ici ne dites pas que c'est notre faute, mais blâmez-vous vous-mêmes.

. . . .

La population de langue française représente une proportion importante de notre population ; nous sommes heureux, par conséquent, de lui fournir un moyen, chaque semaine, de se communiquer ses idées, ainsi que de faire connaître aux autres journaux français dans le pays les progrès que les Franco-Canadiens font dans cette partie de notre beau pays du Canada.

La langue française, ainsi que le disait si bien le R. P. Croisier, dimanche dernier, est supérieure à toutes les autres langues; elle est la langue des diplomates; dans toutes les cours d'Europe on parle français; toutes les grandes familles d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada parlent français: comment oserions-nous ne pas lui offrir au moins un petit coin dans un journal publié dans une ville dont le nom même rappelle les exploits d'hommes dont la langue était le français? Il ne tient qu'à vous, citoyens Franco-Canadiens du Pas, d'affirmer ce fait parmi nous.

Au nom de nos compatriotes du district de LePas, nous adressons nos vifs remerciements au *Herald*.

M. Norris et son ami, M. McConnell, le député de Morden, seront abasourdis si les lignes du *Herald* leur tombent sous les yeux.

Symptomes de Retour

(Echange français)

Le Sénat avait demandé que le bicentenaire de Diderot fût consacré par une fête nationale donnée le 14 novembre, à la Sorbonne, et par la translation des cendres du grand encyclopédiste au Panthéon. Le projet a été renvoyé à la Chambre et la commission compétente a émis, sur le rapport de M. Dessoye, un avis favorable. Aujourd'hui, on devait statuer sur cette question. Elle a été retirée de l'ordre du jour et abandonnée, sur l'intervention de M. Maurice Barrès. Le député académicien, qui a beaucoup d'admiration pour Diderot, estime cependant qu'on ne peut donner son œuvre morale en exemple aux jeunes générations. D'où son hostilité à la manifestation projetée. Elle n'aura pas lieu.

Le Rapport Curtis

Le rapport que M. Curtis vient de publier sur nos affaires municipales contient de telles erreurs de faits et d'appréciations qu'il ne serait pas prudent pour les contribuables de s'y fier.

M. Curtis a été forcé d'avouer, en assemblée publique, hier soir qu'il s'était trompé au sujet de M. Bleau. Nous signalons, pour le moment cette erreur particulière, entre plusieurs très sérieuses.

Nous ne voulons pas être inutilement blessant pour M. Curtis, mais en face de son triste rapport et de ses lamentables suggestions, nous inclinons à penser avec notre confrère du *Norwood Notes* que ceux qui ont retenu ses services pour une telle enquête auraient pu faire un meilleur emploi de leur argent.

L'Hon. Louis Coderre

(L'Evénement)

Le banquet offert au populaire secrétaire d'état, l'honorable Louis Coderre, après avoir attiré au plus jeune des ministres fédéraux les compliments élogieux de la presse conservatrice et indépendante, lui vaut aujourd'hui quelques attaques grossières des gazettes rouges et des piqûres d'épingle de la feuille nationaliste. Les unes et les autres, nous le constatons avec plaisir, ont perdu cependant la moité de l'ardeur qu'elles mettaient à combattre l'homme vaillant et populaire qui a bravé leur colère après la démission de M. Monk et qui, malgré leurs ukases, a recueilli cette succession difficile.

Chronique de la Province

Ste-Agathe

Le 2 décembre, à six heures moins le quart p.m., décédait, à Ste-Agathe, l'enfant bien-aimée de Monsieur Louis Toupin, Marie-Agathe Toupin, âgée de 15 ans, 9 mois, 5 jours.

Une courte maladie l'a enlevée à l'affection de sa famille et de ses amies; elle laisse le plus doux souvenir a tous ceux qui l'ont connue. Aussi de nombreux témoignages de sympathie viennent de toutes parts consoler sa famille affligée. Un grand nombre de bouquets spirituels ont été déposés sur la tombe de la chère disparue.

Les funérailles ont eu lieu vendredi, le cinq, à dix heures. Le service a été chanté par notre dévoué curé, Monsieur l'abbé T. Campeau. Les Enfants de Marie de la paroisse, bannière en tête, et les enfants du couvent se sont rendus à la résidence de la défunte pour la levée du corps et ont accompagné leur chère compagne jusqu'à l'église; puis, après le service jusqu'au cimetière. Les chantres aidés des élèves du couvent et des Enfants de Marie de la paroisse ont fait les frais du chant pendant la messe.

A l'Offertoire, les élèves du couvent ont chanté ce cantique toujours si impressionnant "A la mort", de B. Guignon de Montfort. Soliste Mlle Y Thibault; organiste, Mlle O. Lemoine.

Les porteurs étaient Messieurs Antonio et Ephrem Toupin, frères de la défunte, Messieurs Ovila et Albini, ses cousins.

Dans l'assistance nombreuse on remarquait: M. Louis Toupin, M. et Mme Ephrem Toupin, M. Antonio Toupin, Mlle Rosanna Toupin, sa sœur, Mlle Flore Tessier, M. le docteur A. Bonin, M. et Mme A. Toupin, parrain et marraine de la défunte; M. et Mme Louis Tessier, M. Esdras Toupin, M. Pierre Noël, père; M. Pierre Noël, fils; Mme Paul Bérubé, MM. Joseph et Ephrem Tessier, Mlles Amanda et Alice Tessier, parents venus de Saint-Boniface et de St. Pierre-Jolys, pour les funérailles.

Une Amie.

A Une Jeune Fille

Sois pure sous les cieux ! comme l'onde et l'aurore
Comme le nid joyeux, comme la tour sonore
Comme la gerbe blonde, autour du moissonneur
Comme l'astre incliné, comme la fleur penchante
Comme tout ce qui rit, comme tout ce qui chante
Comme tout ce qui dort dans la paix du Seigneur
Ainsi tu resteras comme un lys, comme un cygne
Blanche, entre les fronts purs marqués d'un divin signe
Et tu seras de ceux qui, sans peur, sans ennuis,
Des saintes actions amassant la richesse
Rangent leur barque au port, leur vie à la sagesse,
Et priant tous les soirs, dorment toutes les nuits.

Victor Hugo.

LE SANG GAULOIS

VII

Alain Blanchard

(1419)

"Je n'ai pas de bien pour racheter ma vie... mais, quand j'en aurais, je ne l'emploierais pas pour empêcher un Anglais de se déshonorer !"

Nous sommes en août 1418, à Rouen, assiégée par Henry V d'Angleterre, peu de temps avant que ce roi soit déclaré régent de France, au préjudice du Dauphin, privé du trône par l'infâme Isabeau de Bavière.

C'est une des époques les plus tristes de l'histoire de France, époque néfaste où tout un peuple en détresse se débat sous la main de fer de l'Anglais, vainqueur à Azincourt, et sous la tyrannie de deux partis, Bourguignons et Armagnacs, qui n'ont pas honte de cette guerre fratricide sous les yeux de l'ennemi.

Les Rouennais s'étaient déclarés pour le duc de Bourgogne Jean sans Peur, pensant qu'il défendait la cause française. Or ce dernier était secrètement allié au roi d'Angleterre; et, pour mieux cacher son jeu, il annonça aux Rouennais qu'il allait les secourir; mais il leur donna en même temps comme gouverneur un être vil et méprisable, un traître, Guy Le Bouteiller, nom exécrable à clouer au pilori de l'histoire.

* * *

Depuis quatre mois, la ville est investie et subit presque chaque jour un assaut de l'ennemi, sans cesse plus nombreux, ravitaillé à volonté de tout ce dont il a besoin: Chaque jour aussi les Rouennais résistent victorieusement à l'Anglais.

Voyant qu'il ne viendra à bout de ces braves que par la peur et la trahison, le roi d'Angleterre fait dresser sur les points culminants, tout autour de la ville, des gibets de belle taille, annonce aux défenseurs que leur résistance sera châtiée rudement, et leur fait dire par le duc de Bourgogne qu'il ne peut les secourir, qu'il leur conseille donc de capituler.

Un cri de suprême indignation répond à ce conseil perfide et déloyal.

Le siège continue, plus âpre, plus terrible, à l'intérieur de la ville, on ne mange plus que de l'herbe, du cuir, de la sciure de bois, et enfin des cadavres humains.

* * *

Toute cette belle résistance est due à trois bourgeois, que l'amour de la patrie transforme en héros: Robert de Lavet, Jehan Jourdain, et surtout Alain Blanchard.

"Acculés aux plus dures extrémités, ces trois hommes proposent de réunir dix mille hommes, nous raconte A. Brow, d'attaquer les Anglais à l'improviste, de les forcer à lever le siège, ou de vendre chèrement leur vie. Informé de cette résolution désespérée, Guy le Bouteiller trouve le moyen de prévenir Henry V, et, comme cette ignominie ne lui semble pas assez complète, il ordonne secrètement à des bandits à sa solde de scier les traverses du pont par lequel devait s'opérer la sortie."

Au jour convenu les Rouennais s'ébranlent; mais, à peine quelques centaines de combattants ont-ils passé le pont, que celui-ci s'effronde, et que ces malheureux se trouvent en face de toute l'armé anglaise, prévenue, rangée en ordre de bataille.

"Ceux qui ont passé, dit Saintefoix, vendent si chèrement leur vie, qu'il y a toute apparence que s'ils étaient seulement cinq à six mille, ils délivreraient la ville."

Se heurtant à des échecs continuels, et dont ils ignorent la cause, las de lutter vainement, las de supporter des privations inouies, les assiégés pensent à se rendre.

Des délégués sont envoyés à Henry V, qui, leur demande de se rendre à sa discrétion. Un silence glacial, accompagné d'un haussement d'épaules significatif, plus significatif qu'un long discours, fut leur seule réponse.

Alain Blanchard fait alors une nouvelle proposition qui est acceptée par toute la population.

"Nous ouvrirons une brèche dans nos murailles, dit-il, pouvant livrer passage à cent hommes de front; nous mettrons le feu à la ville, et nous nous précipiterons sur les Anglais, décidés à les vaincre, ou à succomber bravement, après en avoir tué autant que nous le pourrons."

Prévenu par le traître, Guy le Bouteiller, le roi d'Angleterre s'humanise... par crainte, et, accorde la capitulation sous certaines conditions.

L'une d'elle conservait à Rouen tous ses privilèges, mais l'autre demandait d'abandonner à Henry V, pour en disposer à son gré, les trois Rouennais les plus en vue, "car, ajoute Saintefoix, de même qu'un particulier, dans ces temps-là, pour signifier qu'il devenait propriétaire d'un champ, y coupait quatre ou cinq branches d'un arbre; de même un monarque Anglais, pour marquer qu'il venait d'acquérir la souveraineté sur une ville, y faisait pendre trois ou quatre bourgeois. Cet acte de prise de possession n'était pas en usage chez les autres nations."

Signalés comme les trois plus vaillants, nos trois bourgeois mentionnés plus haut, sont donc condamnés à la décapitation.

Les deux premiers parviennent, moyennant une forte somme à conserver leur existence.

Seul Blanchard subit le supplice.

S'approchant du billot, sur lequel il allait poser sa tête pour faciliter sa tâche au bourreau, dressé de toute sa hauteur sur l'estrade, au milieu d'une population nombreuse et frémissante, mais désarmée et impuissante, qui entourait l'échafaud, Blanchard, campé fièrement s'écrie d'une voix forte:

"Je n'ai pas de bien pour racheter ma vie... mais, quand j'en aurais, je ne l'emploierais pas à empêcher un Anglais de se déshonorer !"

Une minute après sa tête tombait.

"Le grand drame qui, douze ans plus tard avait son dénouement à Rouen, absorba toute l'attention de la France et fit oublier Blanchard. Pourtant dit A. Brown, Jeanne d'Arc, cette sublime incarnation de la patrie, n'eut pas admis que son souvenir, si cher aux cœurs vraiment Français, effaçât celui d'un héros qui l'avait précédé dans la tombe, après avoir combattu les mêmes ennemis et défendu la même cause."

F. Deniset.

REVUE DE LA PRESSE

M. BORDEN

(Le Canada)

Washington a eu, comme hôtes d'honneur l'honorable Borden et Mme Borden.

Les visiteurs ont passé la soirée dans la capitale. Ils se sont rendus directement à l'ambassade britannique lors de leur arrivée et aussitôt après le secrétaire Bryan conduisit le Premier Ministre à la Maison Blanche où celui-ci a eu une entrevue avec le président.

Ensuite l'hon. Borden a été l'hôte du secrétaire Lane, du ministère de l'intérieur, ancien ami personnel, et comme le Premier Ministre, natif des Provinces Maritimes.

Ce soir, M. et Mme Bryan ont donné, à leur maison, Calumet Place, un dîner en l'honneur du Premier Ministre, de Mme Borden et de Sir William Tyrell, secrétaire privé du ministre des affaires étrangères anglais.

Parmi les hôtes du secrétaire d'Etat, on remarquait Lady Spring Rice, épouse de l'ambassadeur anglais, que le mauvais état de sa santé a empêché d'être présent, l'ambassadeur allemand et la comtesse Bernstorff; l'ambassadeur français et Mme Jusserand, le ministre de Costa-Rica et Mme Calvo, le ministre norvégien et Mme Bryn, le juge en chef et Mme White, le juge Hughes et Mme Hughes, le sénateur Newlands et Mme Newlands, le sénateur Sutherland, et Mme Sutherland, le représentant Cooper et Mme Cooper.

* * *

PAGES DE SOUVENIRS ET D'HISTOIRE

(Le Soleil de l'Ouest)

Les événements de 1869-70 si souvent racontés déjà, ont trouvé sous la plume de l'abbé Jolys une vie toute nouvelle et Monsieur l'abbé, n'a pas craint de dispenser à chacun les responsabilités encourues.

L'histoire de la paroisse de St-Pierre-Jolys sera pour tout le monde d'une lecture très intéressante, car elle fait assister à la naissance et au développement d'une paroisse manitobaine avec la création des différentes œuvres qui lui donnent la vie ou qui entretiennent cette vie.

* * *

AU MANITOBA

(La Patrie)

L'élection de l'hon. Dr Montague, ministre des Travaux-Publics dans Kildonan et St. Andrews, par une majorité considérable, est une preuve nouvelle de la grande popularité du gouvernement Roblin, ainsi que de la remarquable combativité des conservateurs du Manitoba.

L'élection partielle fédérale de Macdonald, qui aura lieu, samedi en huit, ne manquera pas non plus de démontrer la faiblesse des libéraux de la province-sœur. M. Morrison briguera de nouveau les suffrages, et le candidat libéral sera le Dr A. W. Myles, qui aspirait à se présenter dans le comté Cypress aux prochaines élections provinciales.

L'on se rappelle tout le tapage fait par la presse libérale au sujet de la dernière élection de Macdonald. Elle prétendait que M. Morrison avait été élu grâce à une corruption effrénée. Le résultat des votes du 13 permettra au public de juger du bien fondé des accusations des adversaires du gouvernement Borden.

La lutte actuelle se fera, comme l'élection précédente, sous la direction de l'hon. M. Rogers.

* * *

UN ENSEIGNEMENT PERMANENT

(Le Temps)

Québec veut élever un monument sur l'emplacement de l'ancien hôtel du Parlement, Place Frontenac, en face de l'Archevêché, pour célébrer, le 1er juillet 1917, le cinquantenaire de la Confédération. La Vieille Capitale ferait peut-être bien, à cette belle occasion, de faire ressortir l'esprit qui animait les pères de la Confédération lorsqu'ils rédigèrent l'acte qui unissait toutes les populations du Canada.

* * *

LA FETE DU R. P. DIRECTEUR

(L'Ami du Foyer)

La fête de Saint Josaphat ne passe pas inaperçu au Juniorat de la Sainte-Famille; c'est la fête patronale du R. P. Josaphat Magnan, O.M.I., directeur du Juniorat, et les Junioristes savent profiter de la circonstance pour se réunir autour de leur bon Père Directeur et lui dire un peu ce qu'il y a pour lui d'affection et de reconnaissance dans leurs jeunes cœurs. Des adresses en anglais et en français, des chants bien enlevés et les joyeux accords de la fanfare traduisent les sentiments de joie des heureux junioristes.

* * *

LA SAINT-CHARLES

La fête patronale du Rév Père Charles Cahill, O.M.I., Provincial, a été joyeusement célébrée au Juniorat. La veille au soir, les Junioristes offrirent à leur bien aimé Père une séance dramatique et musicale, avec tout l'entrain et le savoir faire de jeunes gens bien élevés et bien cultivés.

Le jour de la fête, S. G. Monseigneur Béliveau, accompagné du vénérable Père Dandurand et de plusieurs prêtres, voulut bien nous faire l'honneur de s'asseoir à notre table. Cet acte de bienveillance de Mgr l'Auxiliaire envers notre Père Provincial a été accueilli avec reconnaissance par toute la communauté.

* * *

FORETS DE FRANCE

(Le Soleil)

Tous les poètes ont chanté les bois et les forêts qui forment la parure verdoyante d'un pays. Les forêts de France comptent parmi les plus belles et les plus riches du monde. Et c'est pour protéger ces beautés naturelles de notre sol, trop souvent ravagées par la main de l'homme, que s'est fondée la Société des Amis des Forêts.

Or, voici que la direction des eaux et forêts, désireuse de se rendre compte de la superficie exacte des peuplements forestiers de France, vient de dresser à ce sujet une intéressante statistique. Le rapport constate que nos forêts s'étendent sur 9,886,701 hectares, soit près de 800,000 hectares de plus qu'on ne croyait.

Sur ce chiffre, les forêts domaniales ne comptent que pour la neuvième partie, avec 1,109,439 hectares. Les communes possèdent 1,948,632 hectares. Les bois particuliers dépassent enfin 6,470,-900 hectares. Toutefois, sur le total général de 9,886,701 hectares, les surfaces improductives, constituées par les rochers, les marais, les tourbières, atteignent 504,692 hectares.

La direction des eaux et forêts en conclut que, contrairement aux craintes généralement exprimées, la France ne se déboise pas. Les plantations, le reboisement prennent, au contraire, une importance de plus en plus grande.

* * *

UN CENTENAIRE

(Le Devoir)

Cette année 1913 est, en France, fertile en centenaires. Et il y en a pour tous les goûts: on a déjà célébré ceux de Pasteur, le bienfaiteur, et de Diderot, le malfaiteur, et voici qu'on s'apprête à fêter celui de Parmentier.

Antoine-Augustin Parmentier, mort il y a cent ans, n'a point écrit, comme Diderot, de remarquables mauvais livres; il n'a pas non plus, tel Pasteur, lutté contre une terrible maladie; mais il a, néanmoins, fait œuvre utile en introduisant en France, dans une année de vie chère comme celle-ci, la culture de la pomme de terre, dont les Allemands se régalaient déjà longtemps, et les Canadiens aussi.

Mais cela ne se fit pas sans peine, car Parmentier n'avait vraiment pas de chance. Quand il eut réussi, au prix de grands efforts, à faire pousser la pomme de terre en France, il lui arriva—s'il faut en croire la *Westminster Gazette*—une cruelle mésaventure : c'est à la cour qu'on devait lancer le nouveau légume. Le roi Louis XVI donna un dîner tout exprès. Or, le cuisinier royal, ayant mal compris les instructions reçues, avait fait bouillir une botte de feuilles de pommes de terre et servi chaud. Vous goûtez ça d'ici ! Même les courtisans les plus.... courtisans jurèrent que jamais on ne leur ferait manger de ça. Et voilà comment les Français faillirent être privés de pommes de terre.

Mais le malentendu se dissipa. Et le roi, afin de réparer la bévue de son cuisinier, arbora un jour la fleur de la pomme de terre. Celle-ci, du reste, cuite convenablement, fût jugée délicieuse, et passa, sans vain jeu de mot, du palais à la ville: elle prit bientôt place à côté de la poule au pot promise par Henri IV.

* * *

LA POPULATION DU CANADA

(Le Bulletin de la Société Géographique de Québec)

Lors du dernier recensement de la population du Canada en 1911, autant que l'on peut se fier sur les données de ce recensement, 78 pour cent de la population étaient nés au pays.

Les gens nés en Angleterre ou dans les possessions britanniques, représentaient un total de 11½ pour cent de la population totale, et ceux de race étrangère formaient un total de 10½ pour cent.

Proportions établies, il se trouve que nous avions huit individus sur dix d'origine canadienne, onze sur cent de naissance britannique, et près de onze par cent de provenance étrangère.

La province de Québec occupe le premier rang dans le pourcentage des naissances dans ses limites; ce poucentage est de 98.28.

L'Ile du Prince-Edouard vient avec un pourcentage de 98.12.

En troisième lieu se présente la Nouvelle-Ecosse avec 97.33 pour cent de naissances dans le total de sa population.

Le Nouveau-Brunswick a enregistré une fraction légèrement au-dessous de 96 pour cent; Manitoba 64½ pour cent, la Colombie Anglaise 50 pour cent, l'Alberta, 45½ pour cent et la Saskatchewan, 41 pour cent de natalité dans leurs limites respectives.

En sorte que, le tout résumé, huit individus sur dix ont vu le jour au Canada.

Notice

NOTICE is hereby given that Application will be made at the next session of the Legislative Assembly of the Province of Manitoba for the passing of an Act to incorporate "The Society of Mary Province of St. Louis, St. Boniface, Manitoba.

Dated at Winnipeg, this Fifth day of December, A.D. 1913. 6-9



ENCAN DE LIMITE A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION.

LE droit de coupe de bois avec licence dans la Circonscription No. 1682 comprenant les terrains suivants dans la Province de Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise à prix de $3,418.85 comprenant les frais d'arpentage, à 2 heures p.m., Mercredi 11 Février 1914 à l'office de l'Agent du Bois du Dominion à Winnipeg.

La Circonscription boisée No. 1682, située dans la Province de la Saskatchewan comprenant quatre blocs, située dans les Townships 44 et 45, rang 10 et Townships 45, rang 11 ouest du 3ème Méridien, comprenant un acréage de 17.84 milles carrés plus ou moins ainsi que décrit sur un plan d'arpentage, approuvé par l'Arpenteur Général, daté du 8 septembre 1913 et classé au Département de l'Intérieur des Terres à Bois et à Foin.

La licence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de payment, le taux du loyer, etc., sont contenus dans les Règlements des Bois, une copie peut être obtenue sur demande au soussigné où à l'Agent du Bois de la Couronne, à Winnipeg. Une épreuve en bleu indiquant la situation de la Circonscription sera fournie sur demande.

B. L. YORK,
Contrôleur.
Branche des Bois et Gazons.
Département de l'Intérieur,
Ottawa 11 novembre 1913. 4

NOTICE

Whereas the trustees of the School District of St. Boniface, No. 1188, have passed a by-law, No. 45, for the purpose of borrowing the sum of Fifty-four Thousand dollars, of which eighty-one hundred and fifty dollars is to pay for furniture of St. Joseph's Academy, including also the purchase of physical and chemical instruments; eight hundred and fifty dollars is to pay for the furniture of Provencher School; fifteen hundred and fifty dollars is to pay for the furniture of Tache School; one thousand dollars is to cover the loss incurred by the sale of debentures to the Catholic Order of Foresters, for an amount of $25000.00 at 96; seven thousand nine hundred and twenty-five dollars is to cover the loss incurred by the sale of debentures to the W. A. Mackenzie Company Limited of Toronto, for the amounts of $63000.00 and $40000.00 at 92½ and 92, respectively; twenty thousand two hundrd and seventy-five dollars is to pay for the balance due on the purchase of additional property for Provencher School grounds and the enlargement of buildings thereon; fourteen thousand two hundred and fifty dollars is to pay for the balance due on the purchase of additional property for Tache School grounds and the enlargement of the buildings thereon; and whereas the trustees of the said school district of St. Boniface No. 1188, have requested the council of the City of St. Boniface to submit said by-law No. 45 to the rate-payers entitled to vote thereon, pursuant to "The Public Schools Act."

Notice in hereby given that the council of the City of St. Boniface, by its by-law No. 1052 has enacted that the voting on the by-law No. 45 of the said School District of St. Boniface, No. 1188, shall take place on Tuesday the Sixteenth day of December, A.D. 1913, between the hours of nine o'clock in the forenoon to eight o'clock in the afternoon of said day, and for the purpose of taking the votes of the duly qualified ratepayers to vote on the said by-law, the following places shall be the places where the votes are to be taken:

Ward No. One.—Polling place, No. 1, at or near the corner of Provencher avenue and Lafleche street;

Ward No. Two.—Polling place No. 2, at or near the corner of Tache avenue and Notre Dame street;

Ward No. Three.—Polling place No. 3, at or near the City Hall ;

Ward No. Four.—Polling place No. 4, at or near the Fire Hall No. 2;

Ward No. Five.—Polling place No. 5, at or near the Fire Hall No. 2;

The Mayor shall at his office at four o'clock in the afternoon of the fifteenth day of December, A.D. 1913, appoint persons to attend at the above five polling places and at the final summing up of the votes by the city clerk of the City of St. Boniface respectively, on behalf of the persons interested in and promoting or opposing the by-law respectively. On Thursday, the eighteenth day of December, A.D. 1913, at his office, in the City Hall, at the hour of twelve o'colck noon, the said city clerk shall sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Dated at the City Clerk's office, City of St. Boniface, this twenty-fourth day of November, A.D. 1913.

J. B. COTE,
City Clerk.

4-6

De par le Monde

Le génie sur les bancs de l'Ecole

Ce qui suit pourrait s'intituler, soit: Consolation aux fruits secs ; soit: Encouragement aux "recalés."

Linné dût être retiré de l'école, parce qu'il ne pouvait suivre ses camarades, et fut mis en apprentissage chez un cordonnier. A de Humboldt se montrait si borré que sa mère et ses professeurs le considéraient comme incapable de faire des études. Walter Scott marquait si peu d'aptitudes classiques qu'à l'Université d'Edimbourg le professeur Delzell lui prédit qu'il ne ferait jamais rien. Swift échoua si piteusement à ses examens devant l'Université de Dublin, qu'on ne voulait pas l'accepter à Oxford pour achever ses études. Wellington se distinguait à l'école par sa paresse et sa maladresse. Napoléon, étant enfant, avait la compréhension difficile et ne se développa qu'à l'Ecole militaire de Brienne. Gerhard Hauptmann ne put aller au delà de la classe de quatrième à l'école réale de Bresleau, et avait surtout de très mauvaises notes en rédaction allemande. Alfieri fut retiré du lycée, pour incapacité, sur la demande pressante de ses professeurs. Le célèbre mathématicien Henri Poincaré, candidat au baccalauréat ès-sciences, en 1871, obtenait un beau zéro pour sa composition de physique et un médiocre 2 pour sa composition de mathématiques. Enfin, Victor Hugo n'était pas bachelier...

Ne désespérons ni des fruits secs ni des "recalés," sans toutefois les prendre pour des génies en herbe.

Une opinion allemande sur la France

Du *Tag*, de Berlin, sous la signature de M. Rheinke, membre de la Chambre des seigneurs de Prusse :

"J'ai parcouru l'année dernière les parties les plus différentes de la France et à nouveau j'ai reconnu que le peuple français, dans toutes les classes de la société, est un peuple aimable et digne d'être aimé, avec lequel nous autres Allemands pourrions bien nous entendre pour peu que nous apprenions à le connaître et à le comprendre Je n'ai remporté de ce voyage que d'agréables impressions ou souvenirs. Je crois qu'il ne sera plus nécessaire que nous ayons la guerre avec la France. Je sais apprécier les bonnes et nobles qualités des Français. Sans doute, il se passe parfois de l'autre côté des Vosges des choses qui nous déplaisent, mais ne se commet-il pas des fautes chez nous ?"

Le premier chapeau de soie

Le citadin qui va son bonhomme de chemin, coiffé fièrement de son huit-reflets ne se doute nullement qu'en 1797, le premier homme qui osa porter un chapeau de soie fut arrêté et accusé de vouloir susciter une bagarre, et condamné à payer $2,500 comme garantie qu'il ne troublerait plus la paix publique.

Le pauvre homme eut beau protester de ses intentions, mais la foule, la populace était là comme en accusatrice. A la vue du chapeau de soie il y avait eu rassemblement. Plusieurs femmes avaient perdu connaissance, les enfants criaient, les chiens hurlaient et un jeune homme dans le va-et-vient de la foule, eut le bras droit écrasé. C'était bien une tempête dans un chapeau de soie !

Les Ecoles françaises du Levant

national-libéral :

Grâce aux six cents écoles qu'elle possède en Orient, et dont la création est l'œuvre tant de la politique napoléonienne que des ordres religieux, la France a vu s'y établir la suprématie de la langue française, suprématie qui s'impose à la plupart des Turcs. En effet, dès leur jeunesse, ceux-ci apprennent à parler le français; ils adoptent des idées françaises, et plus tard, s'ils vont en Europe, ils se rendent en premier lieu à Paris, parce qu'ils savent pouvoir s'y faire comprendre. Six cents écoles françaises contre six écoles allemandes ! Voilà qui explique tout.

Les blessures par les balles de guerre modernes

Le professeur Monprofit d'Angers, qui fut chargé d'une mission chirurgicale dans les ambulances grecques de Salonique, confirme la bénignité des accidents causés par les balles de fusil. La préoccupation qu'on a eue de diminuer le calibre des fusils, d'augmenter la vitesse des balles et de tendre les trajectoires a amené à ce résultat que les blessures sont généralement moins graves.

Dans les masses molles, les balles de fusil passent généralement sans causer de grands troubles; la plaie, presque imperceptible, se cicatrice en quelques jours. Des quantités de soldats atteints à la poitrine guérissent en quinze jours, même après une perforation des poumons.

M. Monprofit constate de nombreux cas de guérison pour des soldats ayant eu la tête transpercée par une balle de fusil qui avait traversé la substance grise du cerveau.

Les blessures de l'abdomen sont plus dangereuses; mais le foie et parfois la colonne vertébrale ont été transpercés sans conséquences graves.

Par contre, le feu de l'artillerie est terrible. Les balles des shrapnels brisent les os, écartent les chairs, causent d'épouvantables ravages.

Une des choses qui frappe le plus le Dr Monprofit fut le résultat merveilleux dû, sur les champs de bataille balkaniques, à l'emploi généralisé des *paquets de pansement*. "Il faudrait éduquer le soldat franaçis sur ce point, a-t-il dit dans une conférence devant la Société de l'internat, lui démontrer avec insistance l'utilité de cette petite chose, à laquelle il n'attache peut-être pas d'importance à l'heure actuelle, et qui, au moment d'une guerre, peut lui sauver la vie. J'estime à 80 pour 100 les guérisons obtenues dans les Balkans, grâce à l'emploi des paquets de pansement."

L'oeuf qui arrête les trains

Une grève a été provoquée il y a quelque temps à la gare de Leeds, en Angleterre, pour un œur !

Un employé occupé à transporter des cages contenant des poules s'aperçut que l'une d'elles venait de pondre. Il prit l'œuf et le mit dans sa poche. Mais il comptait sans la vigilance d'un détective qui, l'ayant vu, l'arrêta sur-le-champ. Les camarades de l'employé indignés de cette sévérité décidèrent alors de se mettre en grève. Le surintendant du district fut obligé de faire relâcher l'auteur du larcin, sans quoi le fonctionnement des trains eût été arrêté pendant toute la journée.

Quant à l'œuf, on ne sait qu'en faire, et le fonctionnaire de la justice n'ont osé prendre aucune décision à son égard.

Peut-être attendent-ils qu'il en sorte un poulet.

La fin d'une flotte princière

A quelques kilomètres à l'ouest de Hanovre setrouve la principauté de Schaumbourg-Lippe, le plus petit Etat de l'empire allemand, car il ne compte que 47,000 habitants répartis sur 340 kilomètres carrés. Près d'un dixième de la superficie totale du pays est occupé par un lac dit "mer de Steinhuder." Au milieu du lac se trouve une île artificielle portant le fort de Wilhelmstein, un ouvrage datant du temps de Frédéric II, maintenant déclassé et très fréquenté par les touristes du pays. Sur le rivage de la "mer de Steinhuder" se trouve le château de Hagenbourg, résidense de chasse du prince régnant. Entre le château et l'îlôt fonctionne depuis plus de cent ans un service de voiliers qu'on nomme la "flotte à voiles de Son Altesse sérénissime" et dont l'équipage arbore encore un uniforme datant de la fin du dix-huitième siècle.

Cette splendeur désuète vient de prendre fin. Le prince a acheté pour son voyage particulier un canot automobile, et par décision de son gouvernement la flotte à voiles a été supprimée à la date du 1er novembre. Les matelots ont été congédiés avec une indemnité, car ils étaient assimilés aux fonctionnaires, et les bateaux passeront au service d'une entreprise privée. Mais dans l'avenir flottera encore à la corne d'artimon le coquet pavillon aux couleurs françaises qui est le drapeau de Schaumbourg-Lippe.

City of St. Boniface

Promulgation of By Laws

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

By-Law No. 983.—To repeal by-law No. 234 providing for opening of certain lanes.

By-Law No. 984.—To provide for the opening of certain lanes in Plans 64, 368 and 224.

By-Law No. 985.—To amend by-law No. 984.

By-Law No. 986.—To place the City of St. Boniface utilities under the "Public Utilities Act."

By-Law No. 987.—To borrow $600,-000.00.

By-Law No. 988.—Respecting the appointment of an Inspector of Licenses and the issue of licenses in certain cases.

By-Law No. 989.—Amending by-law No. 896 regulating the traffic on the streets.

By-Law No. 990.—To amend by-law No. 894 concerning dogs.

By-Law No. 991.—Relating to the protection of fire and creation of a fire department.

By-Law No. 993.—To provide for the appointment of R. C. McPhillips a surveyor to complete surve, and prepare plans of the bed of the Seine River and also to provide for the conveying of said River bed to adjoining owners.

By-Law No. 995.—To close portions of lanes in Blocks 30 and 38, D.G.S. 93, St. Boniface, Plan 385.

By-Law No. 997.—Fixing indemnity of Aldermen for the year 1913.

By-Law No. 998.—Fixing rate of taxes for 1913.

By-Law No. 999.—For the care and inspection of premises to safeguard the public and property against fire.

By-Law No. 1005. — Changing the names of certain streets within the limits of the City of St. Boniface.

By-Law No. 1006. — Respecting the supply of water to the rural Municipality of St. Vital by the City of St. Boniface.

By-Law No. 1052.—To submit to the votes of the Electors By-Law No. 45 of the St. Boniface School District No. 1188 for the purpose of borrowing $54,000.00 for school purposes.

And the following are by-laws under which the City intends to issue and sell debentures for amounts mentioned therein :

By-Law No. 992. — Authorizing the purchase of Lots 14 and 15, Block 13, Plan 1917.

By-Law No. 1000.—To create a debt of $300,000.00 to cover deficit in the cost of construction of sewers.

By-Law No. 1001.—To create a debt of $50,000,00 to pay cost of extension of waterworks system.

By-Law No. 1002—To sumbit by-law No. 1000 to the Electors vote.

By-Law No. 1003.—To submit by-law No. 1001 to the Electors vote.

By-Law No. 1004.—To amend by-law No. 916 to create a debt of $400,-000.00 for the construction of the new Provencher Bridge.

By-Law No. 1007.—To provide for Assessment for cost of Sewer on Dawson Road, from the C.N.R. Crossing (Port Arthur Branch) to Bourget Road.

By-Law No. 1008.—To provide for assessment for cost of sewer on Hamel Avenue, from Aulneau Street to St. Jean Bautiste Street.

By-Law No. 1009.—To provide for assessment for cost of sewer on Linden Avenue, from St. Mary's Road to Gauvin Street.

By-Law No. 1010.—To provide for assessment for cost of sewer on Gauvin Street, between McMillan Street and Linden Avenue.

By-Law No. 1011.—To provide for assessment for cost of sewer on Despins Street, from Aulneau Street to Tache Avenue.

By-Law No. 1012.—To provide for assessment for cost of sewer on Aulneau Street, from Hamel Avenue to Despins Street,

By-Law No. 1013.—To provide for assessment for cost of sewer on St. Jean-Baptiste Street, from Hamel Avenue to Lot 25, Blocks 1 and 2, Plan 1357 (inclusive.)

By-Law No. 1014.—To provide for assessment for cost of sewer on Archibald Street, from Plinquet Street to Messier Street.

By-Law No. 1015.—To provide for assessment for cost of sewer on Patterson Street, from Crawford Avenue to Tache Avenue.

By-Law No. 1016.—To provide for assessment for cost of sewer on Crawford Avenue, from Patterson Street to McMillan Street.

By-Law No. 1017. — Consolidating By-Laws Nos. 1007 to 1016, both inclusive.

By-Law No. 1018.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan 1763.

By-Law No. 1019.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading all streets and lanes in Plan No. 1839.

By-Law No. 1020.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan No. 1915.

By-Law No. 1021.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan No. 1945.

By-Law No. 1022.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan No. 1886.

By-Law No. 1023. — Consolidating By-Laws Nos. 1018 to 1022, both inclusive.

By-Law No. 1024.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the North side of Giroux Street, from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1025.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk, on the north side of Doucet Street, from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1026.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the East side of Dufresne Street, from Marion Street to Kavanagh Street.

By-Law No. 1027.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk, on the South side of Kavanagh Street, from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1028.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the North side of Cherrier Street from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1029.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the East side of de la Morenie Street, from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 1030.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the North side of Pelletier Street, from St. Joseph Street to Langevin Street.

By-Law No. 1031.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the South side of Cauchon Street, from Lorne Avenue to Landsdowne Avenue.

By-Law No. 1032.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the West side of Landsdowne Avenue, from Cauchon Street to Schultz Street.

By-Law No. 1033.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the West side of Landsdowne Avenue, from Schultz Street to Patterson Street.

By-Law No. 1034.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the West side of Dufferin Avenue from McMillan to Linden Avenue.

By-Law No. 1035.—To provide for assessment for a 6 foot granolithic sidewalk on the North side of Horace Street, from Tache Avenue to Langevin Street.

By-Law No. 1036. — Consolidating By-Laws Nos. 1024 to 1035, both inclusive.

By-Law No. 1037.—To provide for a 5 foot 4 inches Plank sidewalk on the South side of Horace Street, from Oak Avenue to St. John Street.

By-Law No. 1038.—To provide for assessment for cost of a 5 foot 4 inches Plank sidewalk on the West side of Youville Street, from a point 80 feet South of the Southerly limits of Kitson Street to LaRiviere Street.

By-Law No. 1039. — Consolidating By-Laws Nos. 1037 and 1038.

By-Law No. 1040.—To provide for assessment for cost of sewer on Langevin Street, from Linden Avenue to Niverville Street.

By-Law No. 1041.—To provide for assessment for cost of sewer on Linden Avenue, from St. Mary's Road to Langevin Street.

By-Law No. 1042. — Consolidating By-Laws Nos. 1040 and 1041.

By-Law No. 1043.—To provide for assessment for cost of widening from 24 ft to 36 ft., pavements on DesMeurons Street, from Provencher Avenue to Marion Street.

By-Law No. 1044.—To provide for assessment for cost of a 24 ft. Bitulithic pavement on Eugenie Street, from Langevin Street to Oak Avenue.

By-Law No. 1045. — To provide for assessment for cost of a 24 ft. Bitulithic pavement on Tache Avenue, from St. Mary's Road to McMillan Street.

By-Law No. 1046.—To provide for assessment for cost of a 24 ft. Bitulithic pavement on Bertrand Street, from Tache Avenue to Langevin Street

By-Law No. 1047.—To provide for assessment for cost of an 18 ft. concrete pavement on the lane between DesMeurons and de la Morenie Streets, from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 1048.—To provide for assessment for cost of a 14 ft. concrete pavement on the lane between Ritchot and Langevin Streets, from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 1049.—To provide for assessment for cost of an 18 ft. Bitulithic pavement on the lane between Dumoulin Street and Provencher Avenue, from St. Jean Baptiste Street to College Street.

By-Law No. 1050. — Consolidating By-Laws Nos. 1043 to 1049, both inclusive.

By-Law No. 1051.—To provide for assessment of City's share of permanent pavements.

All persons are hereby required to take notice that anyone desirous of applying to have such by-laws or anyone of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench, sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspapers called *The Norwood Press*, and *Le Manitoba* or he will be too late to be heard in that behalf.

By order,

J. B. COTE,

City Clerk.

St. Boniface, Man.,
November 28th., 1913.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE
DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 10

(Suite)

Au bruit étourdissant du canon, deux mules s'étaient effrayées; elles se cabrent, jettent à terre leur postillon et s'élancent dans leur épouvante à travers la campagne. Elles courent, elles bondissent par dessus les pierres, à travers les fossés. Une jeune fille est dans la volante qui, à chaque bond, menace de culbuter ou de se briser en éclats. Personne, de toute cette foule, n'ôse porter secours à l'infortunée, qu'un rien peut jeter sous les roues de la volante ou sous les pieds des mules épouvantées. Un homme a reconnu les deuv mules blanches, qui fuient à travers la plaine; il plonge ses éperons dans les flancs de son cheval qui bondit comme un tigre blessé, secoue sa crinière, et part comme un ouragan sur les traces des mules. De sa cravache il lui sangle les épaules, de ses éperons il lui laboure le ventre. Cinquante cavaliers s'élancèrent après lui au galop, honteux de leur inaction et entraînés par l'exemple de cet inconnu. Les manœuvres de l'artillerie sont suspendues, toute cette foule suit de l'œil et est dans l'attente de quelpu'horrible catastrophe. L'inconnu n'est plus qu'à quelques pas de la volante, qui n'est pas encore brisée et maintient son équilibre; il gagne du terrain à chaque bond de son rapide coursier; il avance, il approche. Il est temps... Un précipice est à dix pas, et les mules s'y jettent tête baissée... Déjà il a saisi la bride de la mule qui se trouve la plus près de lui, et la jette sur ses hanches; mais l'autre mule bondit dans ses harnais et entraîne et la volante et la mule qui est renversée. Le précipice n'est plus qu'à deux pas... il ne peut maîtriser la mule, ni saisir la bride... Il court risque d'être lui-même blessé par les roues... Que faire?... Prompt comme la pensée il tire un pistolet de sa poche et à bout touchant fait feu sur la mule qui s'abat sous le coup. Il se jette à bas de son cheval, se précipite dans la volante et enlève dans ses bras la jeune fille évanouie. Une immense acclamation retentit dans les airs, et un cri d'enthousiasme universel salue une si courageuse action.

Cependant peu à peu la jeune fille reprend ses esprits. Une volante est bientôt amenée, et le jeune homme veut lui-même la déposer sur ses moëlleux coussins. Elle entr'ouvr les yeux et reconnaît que c'est lui, encore lui! Elle veut parler et ses lèvres ne s'agitent que pour prononcer des sons inarticulés. Ses amies qui étaient accourues s'empressent autour d'elle, et l'accompagnent à la demeure de son père, où elle ne tarda pas à revenir complètement à elle.

La conduite du jeune et courageux cavalier fut élevée jusqu'aux nues. On ne parla que de lui le reste de la journée. Personne ne le connaissait quoiqu'il s'appelait *Antonio*.

—Ma fille, lui dit son père, ce jeune homme t'a sauvé la vie, nous lui devons une éternelle reconnaissance, je le verrai et m'acquitterai envers lui, autant qu'il est en mon pouvoir, de ce que je lui dois.

Quant au jeune homme, il était remonté sur son cheval, qui, couvert d'écume, était revenu en hennissant au devant de son maître. Il repartit au galop afin de se soustraire aux félicitations dont on l'accablait pour un acte qui, dans son idée à lui, ne méritait pas la peine d'être mentionné.

Le lendemain et les jours suivants se passèrent. sans que le brillant cavalier revint à la ville. Le père de la jeune fille fit d'inutiles recherches pour le rencontrer et lui exprimer sa reconnaissance. Il se rendit à la Campagna. L'économe de l'habitation lui répondit que le propriétaire en était parti, depuis deux jours, pour la Havane, où des affaires pressantes l'avaient appelé subitement.

Déjà deux semaines s'étaient écoulées, et la blonde jeune fille n'avait pas revu celui qui lui avait sauvé la vie le jour de la grande revue. Elle n'osait questionner les personnes de la maison. Tous les soirs, à l'heure de la promenade, elle s'y rendait, et s'en revenait triste et rêveuse, sans avoir pu rencontrer celui que son cœur cherchait.

Un jour, le soleil était demeuré caché sous de sombres nuages couleur d'encre; un vent tiède soufflait sur la ville de Matance. Il y avait apparence d'un orage lointain, et aux signes du firmament et du baromètre, plusieurs heures devaient se passer avant que la tempête put commencer à se faire sentir. La jeune fille, ne pouvant résister à l'impatience fiévreuse qui l'agitait, appela son esclave Sambo et lui ordonna de lui seller son cheval. Quelques minutes après elle s'élança au galop, montée sur une blanche cavale, qui avait été nourrie dans les grasses prairies de l'Andalousie. Elle ne suivait aucune route choisie, elle n'avait aucun but dans sa course à cheval, elle ne voulait que de l'excitation, de l'air, le grand air pour respirer à l'aise et secouer la mélancolie qui l'accablait. Déjà elle a quitté loin derrière elle la ville et ses faubourgs; sa blanche cavale bondit à travers les champs. Soit hasard, soit instinct, la cavale court dans la direction de la Campagna, l'habitation de l'étranger. Serait-ce que la campagne est plus belle dans cette direction? Serait-ce que le parfum des orangers en fleurs est plus odorant de ces côtés? Nous ne le savons pas. Peut-être que la jeune fille ne le pensait pas non plus. Toujours est-il que déjà sur un côteau dans la distance, commençait à apparaître la blanche toiture des cases des nègres de la plantation; plus loin on aperçoit la maison de l'éonome; plus loin encore on distingue, à travers un massif de palmiers et d'orangers, la splendide demeure du propriétaire de la Campagna, avec ses petites tourelles à l'antique et sa façade de marbre blanc. Déjà la longue avenue, qui conduit de la grande route à la Campagna, se déroule à ses yeux comme un immense éventail dont les fanons vont en se rapprochant, jusqu'à ce qu'ils se réunissent aux deux pignons de la maison qui lui sert de base.

Elle regarde, et s'étonne de se voir rendue si loin de la ville et si près de cette demeure. Elle n'avait pas remarqué la route que sa cavale avait suivie, et dans la confusion de ses pensées, loin d'avoir cherché à réprimer la course vagabonde de sa monture, elle l'avait excitée de sa fine et souple cravache, à la tête d'argent, figurant deux colombes aux ailes renflées et s'entrebecquetant. Elle tira sur les rênes pour réprimer l'impétuosité de son cheval et retourner sur ses pas; mais elle réfléchit que si elle retournait, quelqu'un peut-être pourrait croire qu'elle était venu tout exprès jusque-là; et elle lança encore une fois son cheval et poursuivit la grande route.

A quelques distance au delà de la Campagna, la route bifurquait. L'une des branches était le grand chemin, et l'autre, moins large, s'enfonçait dans une forêt d'orangers et de bananiers et allait aboutir, en se rétrécissant, au pied d'une montagne aux flancs escarpés. Cette montagne était la ceinture extérieure dont nous avons parlé, et au delà de laquelle se trouvait l'esterre enfermée dans une seconde chaîne de rochers.

La jeune fille, toute absorbée dans ses pensées, ne remarqua pas que sa blanche haquenée, toute ruisselante de sueur, avait instinctivement pris le sentier plus frais et plus ombragé de la forêt. Combien de temps marcha-t-elle dans le sentier, combien de chemin fit-elle dans la forêt, elle n'en savait rien; elle ne revint de sa rêverie que lorsque son cheval, qui depuis quelque temps marchait au pas, donnant ça et là un coup de dent à l'herbe tendre et fleurie, s'arrêta tout court, et se mit à hennir en dressant les oreilles. Les aboiements d'un chien se faisaient entendre à quelque distance; un lapin s'échappa à quelques pas en aavnt et disparut au delà d'un détour que faisait le sentier dans la forêt, poursuivi par un chasseur, qu'elle reconnut pour l'étranger qui l'avait sauvée le jour de la revue. Au même instant un coup de fusil se fit entendre, et avant que la jeune fille put se raffermir sur sa selle etsaisir la bride, son cheval se dressa sur ses pieds de derrière, pirouetta et partit épouvanté. Ce ne fut qu'à la sortie du bois qu'elle réussit à le maîtriser.

En arrivant à la maison, elle s'empressa de raconter à sa mère la rencontre qu'elle avait faite de l'inconnu. Le lendemain ni les jours siuvants, Sara ne put avoir de nouvelles de celui-ci. Son père, qui avait fait plusieurs visites à la Campagna pour le rencontrer, n'avait pu le voir. Sa conduite mystérieuse commençait à donner des soupçons. Plusieurs fois on avait vu des personnes mal famées de la ville se rendant le soir à sa demeure, et n'en sortant qu'au milieu de la nuit. Enfin l'apparition de quelques bandits à la Havane, et les déprédations nocturnes auxquelles se mêlait le nom de l'inconnu, avaient donné l'éveil aux autorités de cette ville, qui envoyèrent des agents secrets pour surveiller les mouvements des propriétaires de la Campagna. Toutes ces rumeurs étaient parvenues aux oreilles de Sara; son cœur franc et noble se révoltait de ces soupçons et de ces imputations injurieuses contre celui qui lui avait sauvé la vie, et pour lequel elle éprouvait un sentiment plus vif que celui de la reconnaissance. Elle pleurait en secret; elle devint triste; sa santé s'altéra sensiblement.

Son père, qui la surprit plusieurs fois versant des larmes et laissant échapper de profonds soupirs, crut qu'un voyage sur mer pourrait ramener ses esprits et rétablir sa santé. Le départ de son ami, Sir Arthur Gosford, qui retournait en Angleterre, en passant par les Etats-Unis, était une trop bonne occasion pour qu'il la laissât échapper. Ainsi, il fut donc résolu que Sara accompagnerait son amie, la jeune Clarisse Gosford, jusqu'à la Nouvelle-Orléans, où elle devait rester jusqu'à ce que son père put aller la chercher. En vain Sara objecta l'état de sa santé; son père fut infixeible, et Sara dut faire ses préparatifs de voyage.

En quittant Matance, elle dit adieu à toutes ses joies, à toutes ses espérances, car elle croyait qu'elle ne reverrait pas celui pour lequel son cœur soupirait. Pauvre enfant, elle était bien loin de s'attendre à le rencontrer si tôt, dans la personne du fameux pirate Antonio Cabrera, actuellement prisonnier à bord du *Zéphyr!*

CHAPITRE IX

L'HABITATION DES CHAMPS

A deux petits milles en dehors du faubourg Marigny, s'élevait une vieille maison à deux étages, à moitié en ruines. De forts contrevents tenaient constamment les croisées de l'étage inférieur fermées. Cette maison, entourée d'un vaste jardin sans culture et sans aucun voisinage dans un rayon d'un mille, appartenait à une revendeuse de légumes, connue sous le nom de la mère Coco-Letard. La mère Coco-Letard, outre son petit négoce, possédait encore une foule de petits moyens clandestins de faire de l'argent ; mais son grand commerce, comme elle disait, c'était les légumes. Aussi avait-elle une des stalles les plus vastes et les mieux approvisionnées du marché de la Nouvelle-Orléans. Il est vrai qu'elle-même ne s'y tenait pas toujours; sa fille Clémence, petite brune à la physionomie douce et maladive, à peine âgée de treize ans, vendait à la stalle, où elle était installée dès le matin avant le jour, ne la quittant qu'à la nuit close, souvent sans avoir pris une seule bouchée de toute la journée. Et quand elle revenait le soir à moitié mourante de faim, quelquefois tremblante de froid l'hiver avec ses petits pieds nus tout rouges, sa mère lui jetait un morceau de pain sec et une bouteille d'eau froide. C'était là son souper, puis une sale paillasse, jetée dans un coin du grenier lui servait de lit. Bien contente encore si la mère Coco-Letard ne la battait pas, ou si ses fainéants de frères ne lui donnaient pas quelques coups de pieds. La mère Coco-Letard ne l'aimait pas et ses frères ne pouvaient la souffrir, à cause de ses douces dispositions et des reproches qu'elle leur faisait chaque fois qu'ils revenaient ivres à la maison, ou qu'ils discutaient en sa présence quelque vilaine entreprise.

La mère Coco, comme on l'appelait au marché, avait sa demeure sur la levée, dans la première municipalité; son habitation des champs, dont elle portait toujours la clef dans sa poche quand ses garçons n'y allaient pas, ne lui servait que de magasin, où elle recelait les divers articles ou paquets de marchandises qui lui parvenaient par des voies secrètes, et dont elle ne se souciait pas, pour le moment, de faire usage ou qu'elle ne voulait pas exposer aux recherches de la police. Aussi Clémence n'était-elle jamais conduite à l'habitation des champs, quoiqu'elle la connut fort bien, et qu'elle sut que c'était là que ses frères pasasient une partie des nuits, lorsqu'ils avaient fait ou se proposaient de faire quelque mauvais coup.

Si le lecteur veut prendre la peine de nous suivre à travers les rues sales et bourbeuses du faubourg Marigny, nous visiterons ensemble cette habitation des champs.

C'était le quatrième jour après l'attaque que les pirates avaient si malencontreusement faite sur les Zéphyrs, dans le golfe du Mexique; et au moment où le *Zéphyr* commençait à apparaître à la vue des pilots, stationnés dans leurs cutters à l'embouchure du Missisipi, voici ce qui se passait à l'habitation des champs. La porte d'entrée est close et fermée aux verroux, et la salle est sombre, quoiqu'il fasse encore jour; quelques rayons de lumière qui passent à travers les fentes des contrevents, répandent une espèce de demi-jour dans l'appartement, laissant voir une méchante couchette dans un coin, recouverte d'un couvrepied rapiécé, une vieille table, quelques chaises, des ustensiles de cuisine suspendus au-dessus de la cheminée dans le fond de laquelle brûlent quelques charbons. Il y a un escalier, dont les marches vermoulues tremblent suos les pieds, qui conduit à l'étage supérieur, où la première pièce est une chambre longue, occupant toute la partie nord-est de la maison. Cette chambre est éclairée par deux fenêtres, l'une au sud et l'autre dans le pignon, mais ces deux fenêtres ne laissent pas entrer la lumière ; des couvertes épaisses sont suspendues pour l'intercepter complètement. Au fond il y a un grabat sur lequel une paillasse et un oreiller ont été jetés, et que recouvre une méchante courtepointe. Tout auprès de ce grabat, dans le plancher, une trappe qui s'ouvre à bascule, sert de descente à une espèce de cachot, enfermé entre quatre murs, et dans lequel la lumière ne pénètre que par un petit soupirail. Cette trappe est construite de manière qu'en l'arrêtant avec un petit ressort, elle puisse se soutenir par elle-même, mais trop faiblement pour supporter un poids additionnel. Du plancher du cachot au plafond, la hauteur est de douze pieds.

Dans le fond du cachot il y a un lit solide fait de rudes madriers, recouvert d'une peau de bœuf; des sangles et des courroies pendent au pied du lit. On aperçoit sur le plancher, ainsi que sur l'un des pieds du lit, quelques taches de sang que l'on a grattées avec un couteau. Un billot, une planche qui sert de tablette et sur laquelle il y a une vieille lampe, une écuelle de ferblanc et une assiette de faience cassée, une cruche à l'eau et un baquet composent l'ameublement de ce cachot dans lequel on descend par le moyen d'une échelle qui s'enlève à volonté.

De la pièce supérieure où se trouve la trappe, on passe dans une salle spacieuse, où des paquets de marchandises, soieries, montres, bijoux se trouvent rangés sur des tablettes ou enfermés dans des coffres fermés à double serrures dans le fond de la salle. En avant il y a un canapé et un bon lit, un tapis sur le plancher, un bon fauteuil, une berceuse, un sofa, une table ronde, des chaises, un buffet, rempli de vaisselle, des caraffes et plusieurs bouteilles. La salle est bien éclairée.

Autour de la table sont assises trois personnes. Ce sont les trois Coco-Letard, Léon, François et Jacob.

Tous les trois sont occupés à boire, et jouent aux cartes, à un jeu appelé "poker."

Léon, l'aîné, est un homme d'une trentaine d'années; d'épais sourcils couvrent ses yeux, d'énormes favoris se rejoignent sous le menton et donnent à sa physionomie quelque chose de féroce. François est un grand maigre, élingué. Une cicatrice lui traverse la figure. Ses grandes mains et ses doigts osseux, son visage étiré, sans barbe, ses bras qui lui pendent aux genoux, ses larges pieds au bout de ses longues jambes, lui donnent l'air d'un squelette. Jacob n'a que dix-sept ans, le plus jeune en âge, mais aussi vieux dans le crime, il est le digne complément de noble trio. Sa gure pâle, et blême, ses yeux caves et cernés accusent la débauche et une depravation prématurée; ses chevûex d'un blond cendré tombent sur ses épaules en mêches fines.

De temps en temps Jacob se lève pour aller regarder à la fenêtre, et revient s'asseoir au jeu; à chaque fois il prend une énorme rasade de rhum.

—Savez-vous, vous autres, que ça commence à m'embêter moi, dit Jacob, en jetant ses cartes sur la table; voilà tout à l'heure deux nuits et deux jours que nous attendons ici, et il ne nous vient rien. Ce n'est pas drôle du tout de rester les bras croisés, à ce maudit poker qui me ruine, et à boire de ce méchant rhum! Encore s'il en restait du rhum, mais il n'y a plus que deux bouteilles. Moi qui devais aller ce soir faire ma partie de quino chez la Fanchon. Je vous jure sur ma conscience, que s'il ne survient rien d'ici à deux heures, je fiche le camp.

—Allons, Jacob, ne te fâche pas, le petit, répondit Léon ; tiens, prends ta revanche. Encore un poker, en attendant. Tu sais qu'à quatre heures maman Coco doit nous apporter des nouvelles. Elle a vu M. Pluchon ce matin qui lui a dit d'ouvrir l'œil pour ce soir. Ainsi, attention et vogue la galère. Mais dites donc, à propos, connaissez-vous ce monsieur qui veut se nourrir d'abstinence et prendre le grand air dans notre*requiescat in pace*, de crainte d'attraper la pituite ?

—Nous ne le conanissons pas, répondirent les deux autres, et toi ?

—Moi non plus; il paraît tout d'même qu'il vient de la mer, du moins à ce que j'ai pu comprendre, car Phaneuf doit le guetter à la balise et nous l'annoncer; et vous savez que Phaneuf est parti pour le golfe depuis avant-hier soir.

—Je pense, dit Jacob, que ce monsieur Pluchon n'est pas tout seul là-dedans. Il y a quelque chose dessous tout ça. On ne prend pas un homme, qui arrive de l'autre monde, sans savoir s'il a de l'argent, à propos de bottes.

—Allez donc, vous autres; il faut le faire vivre tant de temps, tout juste, et après, s'il meurt, tant pis pour le monsieur! Il y a de l'intrigue, je vous le dis, qu'en pensez-vous ?

—Oh! mais, sans doute, qu'il y a de l'intrigue, reprit Léon, mais qu'est-ce que ça nous fait? nous sommes payés, c'est notre métier, et c'est assez; le reste, le pour et le pourquoi ne m'occupent guères, ainsi attention et ogue la galère.

(A suivre)

Page du Cultivateur

(Suite)

L'érudiiton moderne a déjà aplani par ailleurs les principales difficultés que présente, a ses débuts, l'histoire des valeurs. Elle a réuni des documents assez nombreux et s'est occupée, avec zèle et succès, d'y mettre un peu d'ordre et de clarté. Après s'être longtemps intéressé aux faits et gestes des rois, on a enfin pensé aux grandes mases de populations; on cherche activement a reconstituer partout leur état ancien. Les économistes n'ont garde d'utiliser les indications qui ressortent de ces travaux. Les mémoires mis au jour contiennent de nombreux éléments pour leurs études. Nous aurons plus d'une fois à les rappeler.

Dans un prochain chapitre, nous étudierons les diverses modifications que l'étalon d'argent a subi à travers les siècles dans le vieux pays, cela nous sera utile pour prendre un point de comparaison toujours le même dans l'étude qui suivra où nous étudierons alors chaque genre de valeur: céréales, fourrages, produits animaux, les salaires et les impots, reservant une dernière partie de notre étude aux frais accessoires, bénéfices, rentes, rentes foncières et rente publique.

DES VALEURS ET DES PRIX EN AGRICULTURE

On possède actuellement des séries de prix qui remontent jusqu'au XIII et XIVè siècles et les indications des savants spéciaux permettent de les consulter en toute sécurité. L'obstacle le plus considérable qu'offrait leur lecture, résultait autrefois de l'incertitude sur laquelle on était au sujet de la valeur intrinsèque des monnaies indiquées. Les consciencieuses recherches de M. Dupré de St. Maur sont décisives à cet égard; ce n'est qu'en s'y reportant qu'on comprend le sens exact des pièces que conservent les archives si riches départements et des communes françaises, dont l'attrait doit tenter, sans doute, plus d'un propriétaire instruit.

La livre, qui sert de commune mesure aux valeurs, est loin d'être comparable à elle-même à toutes les époques. Le poids d'argent qu'elle couterait a sans cesse été en diminuant. Après en avoir taillé deux seulement dans le marc de huit onces (244 gr. 753) à la fin du XIIIè siècle, on est arrivé à en prendre 54 et demie au XVIIIè siècle. La livre de l'ancien régime, au moment de sa chûte, correspondait au franc de France. Celle du XIIIè siècle contenait 27 fois plus d'argent; elle valait par conséquent vigt-sept fois plus, abstraction faite de toute dépréciation dans la valeur réelle du gramme d'argent.

L'argent, en effet, n'a pas plus échappé aux fluctuations de valeur que les autres marchandises, et s'il est commode de traduire les prix anciens en monnaies décilmales, on doit bien se garder d'attribuer à deux époques éloignées l'une de l'autre, le même pouvoir d'échange ou d'achat aux produits cédés contre une même quantité de métaux précieux . Sous l'influence de la découverte du nouveau monde et de l'exploitation de ses mines, les masses d'argent qui ont été mises en circulation se sont élevées dans une proportion énorme dans le cours des XVè, XVIè et XVIIè siècles; ce métal est devenu relativement commun et a perdu la faveur du commerce en raison de son abondance. Les prix se sont élevés en proportion. L'hectolitre de blé qu'on a payé, avant l'an 1500, avec 15 ou 20 grammes d'argent, en a exigé successivement 30, 40, 50, etc.; il en deman de maintenant 100 (20 francs, 4 dollars). Son augmentation est sans doute plus apparente que réelle et on s'accorde assez généralment à l'attribuer, pour la plus grande partie, à l'avilissement de l'argent qu'on a souvent cherché à estimer. Selon les uns, il serait des 5-6 suivant d'autres, il ne serait que de ¾ à peine. En réalité, il échappe à toute autre évaluation que celle que donne une grossière approximation; elle suffit en définitive.

Quelles que soient du reste nos anciennes monnaies, qu'elles aient été de bon aloi ou même falsifiées, comme cela est souvent arrivé, les prix n'en restent pas moins une mesure exacte des valeurs en un même moment. Du prix comparé du blé et du fer ouvré, de 1400 à 1600 par exemple, nous pouvons conclure qu'avec une même provision de froment le cultivateur ne pouvait se procurer qu'une moindre quantité d'instruments en fer qu'aujourd'hui. Que nous importe, après tout, qu'il soit nécessaire, d'employer plus ou moins d'argent dans les opérations que nécessite cet échange? Son résultat n'en est pas modifié. Le prix n'est qu'un moyen qui facilite la notion des équivalences; ce n'est qu'une circonstance accessoire des marchés.

L'intelligence des prix ne dispense pas d'une circonspection très grande dans le choix de ceux que nous conservent les manuscrits qui sont à notre disposition. La plupart ne se rapportent qu'à des faits isolés qu'il est nécessaire de soumettre à un contrôle sérieux. Tout recommande la prudence dans ces sortes de rechercres. En l'absence à peu près absolue de voies de communications, avec le défaut de sécurité qui rendait les transports très dangéreux, les cours devaient être extrêmement variables d'un endroit à un autre; ils ne s'appliquent guère qu'à une région très limitée. Les marchés locaux n'indiquent même pas toujours des prix normaux. Les réglementations abusives de l'autorité troublaient souvent les relations entre acheteurs et vendeurs en altéraient le taux de vente des marchandises d'un usage général.

Ce n'est donc que de la multiplicité des renseignements et de leur rapprochement qu'on peut arriver à des conclusions raisonnables. En attendant que les matérieux s'accumulent, ceux qu'on possède sont déjà assez importants pour commencer de premières études. Si nombre de constatations curieuses nous échappent, celles que nous pouvons faire sont réellement instructives. Les indications qui en dérivent préparent du reste à une interprétation plus complètes des faits de notre siècle que nous connaissons avec plus de détails. La signification des prix s'accroît à mesure qu'on se rapproche des années actuelles; elle devient très nette à partir de 1815 et s'éclaircit, en outre, à l'aide des souvenirs individuels auxquels on paut faire appel.La situation qu'ils caractérisent est plus générale et leur expression reste toujours celle de la vérité. La physionomie des marchés a changé. Ce ne sont plus des transactions disparâtes qui donnent les éléments d'un cours moyen assez vague, c'est un prix courant bien établi qui règle les opérations particulières; elles ne s'en écartent jamais sensiblement.

Les progrès de la viabilité qui ne cessent de s'améliorer assurent la régularité des approvisionnements en tous lieux. Rien n'arrête la circulation des marchondises qu'active la disparition successive des obstacles matériels et artificiels de l'ancien régime; tout tend à les porter des centres où elles sont peu appréciées dans ceux où elles sont mieux payées. Les convois n'ont plus à craindre d'attaques à main armée; même en temps de guerre ils voyagent avec sécurité, rapidité et économie. Les différences de prix s'atténuent et leur taux n'expose plus à des déductions erronées, à prendre une particularité pour un fait caractéristique.

De restreint qu'il était, aux siècles dernier, par les empêchements physiques et administratif, à chaque province vivant dans un isolement à peu près complet de ses voisines, le marché a pris une extension qui semble maintenant ne plus avoir de limites. Devenu, en grande partie, maître de ses actions, le commerce s'est établi dans des conditions de puissance qui préviennent, de mieux en mieux, les secousses violentes des affaires. Ses correspondants, disséminés dans tout l'univers, le tiennent au courant, par la poste et le tléégraphe, des moindres évènements qui concernent la production: on connaît ses ressources, on évite les paniques et on supprime d'une manière pratique ces violents soubresauts dans les prix contre lesquels l'expérience a montré l'insuffisance absolue de l'action de l'Etat.

Les prix mieux connus appellent des études plus approfondies. Quand on voit les choses de loin, on se contente nécessairement d'une description sommaire; si on s'en rapproche, on veut en faire ressortir des points isolés; en s'aidant d'instruments puissants, on est amené à en analyser la structure intime. Le champ des recherches s'élargit ainsi avec l'énergie des moyens d'investigation. Le but s'éloigne dès qu'on semble prêt d'y atteindre, sollicitant constamment de nouveaux efforts qui étendent de jour en jour les limites des connaissances humaines, sans jamais restreindre le rôle de l'intelligence.

Ce ne serait plus assez maintenant de s'occuper des évolutions lentes des valeurs, leurs moindres mouvements doivent être soumis à un examen minutiuex. La pratique n'y est pas moins intéressée que la science pure et l'industrie agricole est précisément une de celles qui ont le plus à y gagner.

Les cahngements des valeurs sont a observer dans l'espace et dans le temps selon les lieux et selon les époques.

La science géographique s'est principalement occupée, jusqu'à présent, de la description physique du globe. Son domaine ne peut tarder à s'étendre, avec profit, à l'exposé des ressources de chaque pays et des prix qui y sont pratiqués. La connasisance de leurs productions essentielles et de leur valeur ne le cède pas en importance à celle de leurs fleuves et de leurs montagnes. D'indications vagues dont on s'est toujours contenté il faut passer à des renseignements plus exacts; les éléments s'en trouvent du reste dans les revues commerciales qui abondent partout. Ce serait un travail des plus utiles que de les réunir, sous une forme accessible a tous, dans un langage ordinaire. Ne devient-il pas urgent d'être fixé sur le prix du blé et de la viande dans les divers continents ?

P. RENAUD.

(A suivre)



Contrat pour la Poste

DES Soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 2è jour de Janvier 1914, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour, entre Transcona et Winnipeg chaque fois ; tel service devant commencer au plaisir du Maître-Général des Postes.

On peut obtenir, aux bureaux de poste de Transcona et Winnipeg et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avic imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez :
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 21 novembre 1913. 4-6

AVIS

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CENTRAL DU CANADA

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie de chemin de fer sous le nom de Compagnie de chemin de fer Central du Canada, autorisée à tracer, construire et mettre en service une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, dans une direction généralement nord-ouest viâ Yorkton, Saskatoon et Battleford jusqu'à la cité d'Edmonton, dans la province d'Alberta; construire et mettre en service des élévateurs, entrepôts, etc., et faire les opérations d'entreposeurs et construire et exploiter des lignes de télégraphie et de téléphone et exiger des péages pour ce service, et émettre une partie du capital-actions comme actions-priorité.

Daté à Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 6e jour de novembre A.D. 1913.

PRINGLE & GUTHRIE,
Citizen Building, Ottawa,
Solliciteurs de la requrérante.

3-7

AVIS

On demande un Secrétaire-Trésorier pour la Municipalité de Ritchot; doit savoir le français et l'anglais; devra entrer en fonction le 1er Janvier 1914. S'adresser par écrit à G. T. Landry, Secrétaire-Trésorier, St. Norbert, où à M. P. Lagassé, St. Adolphe, Man.

SALUEZ-LA!

Elle est pour moi toujours plus belle,
Toujours vive comme un oiseau,
La fugitive jouvencelle
Mince et frêle comme un roseau.

Quand elle vien jeune et coquette
Passer folâtre sous mes yeux,
Joyeuse comme l'alouette,
Elle allume un rayon des cieux.

Lorsque son agaçant sourire
Ouvre ses lèvres de corail,
Je sens les transports du délire,
Je dois laisser là tout travail.

Je vous dis, c'est une enjoleuse !
Elle parle si gentiment
Qu'alors même qu'elle est poseuse
Vous aimez son accoutrement.

Elle revêt mille costumes
Les uns pompeux, d'autres légers,
Elle porte de folles plumes
Ou des berrets chers aux bergers.

On dirait Arlequin qui passe
Se drapant dans ses oripeaux
Et qui vous fait une grimace
En agitant tous ses grelots.

Parfois elle ceint la couronne
Qui cercle d'or le front des rois
Elle apparaît même en Gorgone
Hurlant sifflant par mille voix.

Oh ! que vois-je ! c'est un fantôme
Qui frissonnant sous un linceul
Et faisant des gestes de gnome,
Passe et repasse triste et seul.

Mais voici des éclats de fête,
Du velours, des rubans, des fleurs,
Celà vous fait perdre la tête
Ce cortège aux mille couleurs.

Mille voix, mille personnages
Tourbillonnent autour de vous
Et de capiteux bavardages
Vous grisent à vous rendre fous !

Et les deux bras pleine de verdure
La belle avance en souriant,
Elle a dénoué sa ceinture
Et sa robe ondule en flottant ;

Ses cheveux s'en vont à la brise
En légers flocons lumineux
Et l'aimable printemps la grise
De mille parfums capiteux.

Elle est prête à jeter, la folle,
Jeter par dessus les moulins
Tant la voilà simple et frivole,
Son bonnet aux rubans si fins.

Je veux la prendre, elle s'échappe,
Je veux fuir, elle me poursuit
Et bien vite elle me rattrape ;
Elle ne dort ni jour ni nuit.

Un jour elle se laisse faire
Et vous pouvez la caresser,
Mais votre bonheur est précaire :
D'en jouir il vous faut presser.

La personne a mille caprices
Elle ne sait que bûtiner
Jamais tranquille; ses délices
Hélas ! c'est de vous lutiner.

Arrivez-vous à la surprendre ?
Ses charmes sont délicieux
Vous ne vous lassez de l'entendre,
Sa langue est la langue des dieux !

Un jour vous trouvez cruelle,
Vous la trouvez le lendemain
Prête à vous revenir fidèle
Fredonnant un gentil refrain.

Saluez-là ! sa fantaisie
Jette sur nous des rayons d'or :
C'est Madame la Poësie
Qui nous fait monter au Thabor.

J. A. M. JOLYS.

St. Pierre 4 février 1913.

Un Homme Peureux

I

Quand j'étais étudiant au quartier Latin, je prenais quotidiennement mes repas dans un petit restaurant à prix fixe, situé vers le haut du boulevard Saint-Michel. Parmi les habitués de l'établissement, j'avais distingué un homme à longs cheveux gris, pâle, un peu voûté, portant été comme hiver le col de son paletot relevé. Il s'asseyait toujours à la table voisine de la mienne. Bien qu'il fût taciturne et circonspect jusque dans la façon de découper sa viande, je parvins à forcer son mutisme obstiné; je ne lui déplus pas et quelquefois il m'appelait son ami. Je sus qu'il avait cinquante-neuf ans, qu'il se nommait Octave Michaud, veuf, sans enfants, et qu'il avait le bonheur de vivre de ses rentes. Je ne le voyais qu'aux heures du déjeuner et du dîner, toujours seul. Son visage mat, renfermé, exprimait une préoccupation douloureuse, la souffrance continue d'une obsession intérieure. Plusieurs fois je lui demandai s'il avait un chagrin... un amour peut-être?.... hein? — non ! — Des soucis d'argent? — pas davantage. — Quoi donc ? A cette question il enfonçait lentement la tête dans son paletot dont le col remontait alors jusqu'au milieu des oreilles; — de grandes oreilles blanches, plates comme un marbre, — et répondait avec un soupir : "Ah! voilà ! " Puis il restait immobile, les yeux fixés sur un objet quelconque, parti très loin. Un soir que nous étions sortis ensemble après dîner, il me demanda brusquement: "Voulez-vous venir chez moi, nous causerons." J'acceptai. Il appela une voiture et donna au cocher une adresse, avenue des Champs-Elysées. Durant le trajet, il n'ouvrit pas la bouche. Le fiacre s'arrêta devant un très bel hôtel dont les volets étaient fermés. Au-dessus d'un mur, des branches d'arbres dépassaient, et une brise douce agitait les flottantes écharpes de lierre accrochées aux rampes des balcons. Fort intrigué, je hasardai: "Où sommes-nous ?" — Chez moi, répondit-il. — Nous entrâmes, et après avoir monté un large escalier et traversé plusieurs salons dont je devinais dans l'obscurité le luxe opulent, rien qu'à l'épaisseur des tapis et au frôlement des draperies sur mes joues, nous arrivâmes devant une porte. Jusque-là il m'avait guidé, me tenant par la main; il s'arrêta, alluma un flambeau, et me faisant passer le premier : "Voici ma chambre."

II

Ce fut un éblouissement. La grâce exquise et sensuelle du XVIIIe siècle, sa *manière* voluptueuse et coquette, son goût d'une si impertinente frivolité semblaient avoir présidé à la décoration de cette pièce. Les fleurs éteintes couraient en guirlandes sur les tentures, les glaces et les miroirs attendaient la femme pour surprendre au passage l'image éphémère de sa beauté; dans l'air planait je ne sais quel parfum troublant de la délicieuse époque disparüe. Et il s'appelait Michaud ! et il déjeunait à trois francs. Je le considérai. Effondré plutôt qu'assis dans un fauteuil, encore plus pâle que de coutume, cet homme exsangue aux yeux caves était assez inquiétant. J'eus regret un instant d'être venu. Il me fit signe de prendre place à côté de lui. Alors, dans le silence, toutes les portes closes, indifférent aux mille séductions qui l'environnaient, il s'exprima ainsi avec lenteur, beaucoup de lenteur.

—Il faut que je révèle à quelqu'un le secret de ma tristesse. Depuis des années et des années, ma vie n'est qu'une angoisse perpétuelle. Vous ne devinez pas pourquoi? Je vais vous le dire...

C'est une idée qui est plantée là—il se toucha le front de l'index—et qui n'en bouge jamais. Elle est installée.

Se penchant, il me prit par les épaules et me chuchota, tout près, comme s'il avait honte de cette confidence: "J'ai peur de la mort."

Je frissonnai.

Il reprit en scandant chaque monosyllabe, pour mieux m'en faire approfondir la terrifiante signification: "J'ai... peur... de.... la... mort. Vous sentez si je suis malheureux ? "

Il disait cet aveu de l'air pénétré d'un enfant malade qui désire qu'on le plaigne.

Je l'interrompis: "Vous n'êtes pas seul tout le monde préfère vivre... et longtemps!"

Il répliqua en hochant la tête: "Non, vous n'y êtes pas! ce n'est pas l'amour de la vie que j'ai, c'est la peur de la mort..... Tout ce qu'on voudra qui ne soit pas vivre, j'y consens! Mais, pas mourir... pas mourir... jamais je ne me déciderai... Comment m'est venue cette terreur?..., je ne sais. Dès le premier âge de raison, je me souviens de l'avoir éprouvée. Tout petit... jeune homme plus tard.. ma vie entière, j'ai enduré ce martyre. Cette pensée persistante ne m'accorde pas une minute de répit. Je songe à la mort en me levant, en m'habillant, dans la rue, quand je mange, toujours, partout, jusqu'à l'heure où je me couche. La nuit elle dispose de mon sommeil, et quand elle condescend à me laisser dormir, épuisé, c'est pour accourir en rêve..... Oh! c'est d'un pénible... mettez-vous à ma place! J'ai deux ou trois cent mille livres de rente, une fortune considérable. Elle n'a jamais pu seulement pendant un quart d'heure me faire oublier... J'ai essayé de toutes les distractions et des plus extravagantes folies. Avant même de mettre à exécution des projets sur lesquels je comptais le plus, j'avais reconnu déjà l'inutilité de mes tentatives. Cela est ainsi parce que cela doit être. Est-ce une maladie ou ne punition?—Dites-moi votre avis franchement... Mais je suis insensé, vous ne pouvez pas le savoir plus que moi. Je lis dans vos yeux le mot prêt à vous venir aux lèvres: l'amour!—Ah l'amour! je l'ai cherché, je l'ai trouvé et je l'ai perdu. Je me suis marié avec une femme qui m'adorait. Mais sur le cœur de la femme chérie, à tout instant, entre nous, la pensée, l'éternelle pensée: Il faudra que je meure, il le faudra.. tout le monde y passe. Ce sera mon tour dans dix ans, vingt ans? peut-être demain? dans dix minutes, est-ce qu'on sait? Et Monsieur, voyez-vous, dans ces moments-là ma cervelle travaille, je vois mille choses, mille détails à la fois, avec une netteté, une précision photographiques: moi, au lit, sur le dos, on me veille... je sens ma barbe raide qui pousse... le cercueil posé tout debout dans un coin de la chambre, il m'a l'air un peu petit...

Des gens noirs en pélerine, le chapeau sur la tête, qui m'emportent et me chargent sur la voiture sabrée de courants d'air. Tout cela me cause une peur... Mais je n'insiste pas... je vois que mes paroles vous font de l'impression, je je ne veux pas que vous deveniez comme moi, je sais trop combien on souffre. Je vous disais tout à l'heure que j'ai été marié; ma femme n'est plus. J'avais deux enfants, Paul et Geneviève; ils sont morts aussi. C'est comme un fait exprès. Quant à mes parents, il y a déjà longtemps qu'ils sont partis... De sorte que je suis tout seul. Voilà ma vie. Le luxe de mon hôtel m'est devenu insupportable. Je n'ai pas une amitié, plus de famille. Alors, je vais au hasard prendre mes repas, n'importe où, et je rentre ici le plus tard possible dans la nuit, avec mon cauchemar qui ne me quitte pas. Tenez, en ce moment où je vous parle, j'ai la Mort à mes côtés, elle est là, dans ma chambre..... Je la sens. Cela dure depuis cinquante ans. Adieu... jeune homme, je vous attriste inutilement, rentrez chez vous, allez... laissez-moi... allez..."

Il se leva et m'accompagna jusqu'à la porte où il me laissa, terrifié.

Il ne revint pas au café où je l'avais rencontré, et je l'oublai avec le temps. Je voyageai. Deux ans après, en me promenant dans les Champs-Elysées, je tressaillis en reconnaissant l'hôtel où il m'avait fait, une nuit, la singulière confession de son effroi.

Une curiosité m'empoigna de savoir ce qu'était devenu mon maniaque. Je sonnai. Un vieux serviteur se présenta.

—M. Michaud? lui demandais-je.

—Il est mort, l'an dernier, Monsieur.

Je fus péniblement surpris.

—Ici dans cette maison?

—Oui, Monsieur, j'étais là avec M. le docteur... Ah dame, ça n'a pas été tout seul... il ne pouvait pas se faire à cette idée là..... "Vincent qu'il me répétait tout le temps dans son agonie, Vincent, j'ai peur." Et puis, d'un coup, il s'est échappé de mes bras, ses yeux ont viré sens dessusdessous... il a dit: "Ce n'est que cela"! Et il a passé.

HENRI LAVEDAN.
de l'Académie française.

LA GUIGNOLEE

Le club de raquette "Le Voyageur" fera une sortie de "La Guignolée" lundi soir le 22 décembre, au bénéfice des pauvres de la cité. Les membres du club se diviseront en trois groupes et passeront par les maisons en chantant et en tendant la main pour le *Jour de l'An des Pauvres;* argent, marchandises, provisions, jouets pour les petits enfants, il acceptera tout avec reconnaissance et le club espère qu'il sera bien reçu à tous les foyers.

Le chant de la Guignolée, si remarquable à cause de l'ancienneté de son origine, a eu le prévilège d'occuper l'attention de plusieurs de nos meilleurs écrivains canadiens. L'honorable P. J. O. Chauveau y a consacré quelques lignes dans une des charmantes "petites revues" de son journal de l'Instruction Publique, et M. J. E. Taché, dans les "Soirées Canadiennes" en a fait l'objet d'une notice intéressante que nous reproduisons ici.

Ce mot "La Ignolée" dit M. Taché, désigne à la fois une coutume et une chanson; apportées de France par nos ancêtres, elles sont aujourd'hui presque entièrement tombées dans l'oubli.

Cette coutume de faire par les maisons la veille du Jour de l'An, une quête pour les pauvres (dans quelques endroits on recueillait de la cire pour les cierges des autels) en chantant un refrain qui variat selon les localités, refrain, dans lequel entrait le mot La Ignolée, Guillonée, La Guillona, Aguilauleu, suivant les dialectes des diverses provinces de France, où cette coutume s'était conservée des anciennes mœurs gauloises.

. Ampère, rapporteur du comité *de la langue de l'histoire et des arts de la France,* a dit au sujet de cette chanson: "Un refrain peut être la seule trace de souvenirs qui remontent à l'époque druidique."

Il ne peut y avoir de doute sur le fait que cette coutume et ce refrain aient pour origine première la cueillette du gui, sur les chênes des forêts sacrées, et le cri de réjouissance que poussaient les prêtres de la Gaule druidique; *Au gui l'an neuf,* quand la plante bénie tombait sous la faucille d'or des Druides.

Dans nos campagnes, c'était toujours une quête pour les pauvres qu'on faisait, dans laquelle la pièce de choix était un morceau de l'*échine* du porc, avec la queue y tenant, qu'on appelait l'*échignée* ou la *chignée.* Les enfants criaient à l'avance en précédant le cortège: *La Ignolée qui vient.* On préparait alors sur une table une collation pour ceux qui voulaient en profiter et les dons pour les pauvres.

Ies *Ignoleux* arrivés à une maison, battaient devant la porte, avec de longs bâtons, le mesure en chantant; jamais ils ne pénétraient dans le logis avant que le maître et la maîtresse de la maison, ou leurs représentants, ne vinssent en grande cérémonie leur ouvrir la porte et les inviter à entrer. On prenait quelque chose, on recevait les dons dans une poche qu'on allait vider ensuite dans une voiture qui suivait la troupe; puis on s'acheminait vers une autre maison, escorté de tous les enfants et de tous les chiens du voisinage, tant la joie était grande et générale. Voici la chanson de "La Ignolée," telle qu'on la chantait encore en Canada, il y a quelques années dans les paroisses du bas du fleuve:

Bonjour le maître et la maîtresse
Et tous les gens de la maison
Nous avons fait une promesse
De v'nir vous voir une fois l'an,
Un' fois l'an... Ce n'est pas grand chose
Qu'un petit morceau de chignée.

Un petit morceau de chignée,
Si vous voulez,
Si vous voulez rien nous donner
Dites-nous lé.
Nous prendrons la fille ainée,
Nous y ferons chauffer les pieds !
La Ignolée ! La Ignoloché !
Pour mettre du lard dans ma poche.

Nous ne demandons pas grand'chose
Pour l'arrivée,
Vingt-cinq ou trente pieds de chignée,
Si vous voulez.

Nous sommes cinq ou six bons drôles,
Et si notre chant n'vous plaît pas
Nous ferons du feu dans les bois,
Etant à l'ombre:
On entendra chanter l'coucou
Et la coulombe.

L'air sur lequel se chantent ces fragments consiste en quelques phrases musicales sur lesquelles la poésie s'ajuste tant bien que mal, tantôt sur l'une tantôt sur l'autre de ces phrases, sans ordre régulier.

AU COLLEGE

La mauvaise ponctuation

Un devoir... du pauvre petit Giroux, où l'on constate d'une façon désastreuse les inconvénients de la mauvaise ponctuation.

DICTÉE

Lord Palmerston entra alors sur sa tête. Il portait un chapeau blanc aux pieds; des bottes vernies élégantes sur son front; un nuage passait par moment dans sa main; il agitait sa canne comme d'habitude dans son œil, une sombre préoccupation éclatait sans rien dire.

Il s'assit le 15 juin 1913.

(LE PETIT STE-MARIE.)

Soumissions

DES Soumissions adressées à J. B. Côté, Greffier seront reçues jusqu'à 5 heures p.m., le 19 décembre, 1913, pour vente de Bois et Charbon pour l'année 1914; ainsi que pour la Construction d'un Egout sur la rue Bourgeault, entre la rue D'Eschambault et la rue Desautels.

Les spécifications et formules de Soumissions seront remises à ceux qui s'adresseront au Bureau de l'Ingénieur.

La plus basse ou n'importe quelle soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un montant en argent équivalant à 5 p.c. de la valeur de la soumission. Ce montant sera retenu jusqu'au temps ou le contrat sera terminé.

J. B. COTE,
Greffier.

St. Boniface, 9 décembre 1913. 5-6

Soumissions pour bois de chauffage

DES Soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à jeudi le 18 décembre à 8 heures p.m., pour l'achat par le District Scolaire de St. Boniface No, 1188, de 400 cordes d'Epinette Rouge sèche (coupée verte) ou de Pin (Jack Pine) coupé vert (et contenant au moins 75 por cent de cette qualité de bois) et 75 tonnes de Charbon "Pocahontas Steam", à être délivrées aux Ecoles Taché et Provencher respectivement, SUR DEMANDE SEULEMENT.

Un chèque accepté pour au moins 10 p.c. du montant devra accompagner toute soumission. La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée et les Commissaires décideront à leur discrétion s'ils doivent accepter l'Epinette Rouge ou le Pin.

G. A. ROCAN,
Secrétaire-Trésorier.

St. Boniface le 9 décembre 1913.

N.B.—Mentionnez sur enveloppe : "Soumission pour Bois de Chauffage." 6



Soumissions pour les Approvisionnements Indiens.

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Tender for Indian Supplies" seront reçues au département jusqu'au mardi 6 janvier 1914 à midi, pour la livraison des approvisionnements aux indiens pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1915, droits payés à divers points au Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

Des formes de soumissions contenant tous les détails peuvent être obtenues sur application au soussigné. Aucune soumission même la plus basse ne sera obligatoirement acceptée.

Les journaux insérant cet avis sans autorisation préalable du Département ne seront pas payés.

DUNCAN C. SCOTT,
Député Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, Ont., 1 décembre 1913.

CHEMIN DE FER "ALL RED LINE

AVIS est par ces présentes donné qu'une demande sera présentée au Parlement du Canada à sa session prochaine, afin d'obtenir un Acte constituant une compagnie sous le nom de *All Red Line Railway Company,* et lui donnant le pouvoir de tracer, construire et exploiter une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la ligne de démarcation entre la province de Québec et le Labrador, à l'ouest du cap Saint-Charles sur l'océan Atlantique, via le lac Ashuanipi et l'extrémité méridionale du lac Mistassini au passage du chemin de fer Ottawa et Ungava, localisé, jusqu'à la ligne de démarcation entre Québec et Ontario, pour la traverser prés de la rivière Harricanaw; de là vers l'ouest, franchissant la rivière Albany à proximité de la chute Martin; jusqu'à la ligne de démarcation entre Ontario et Manitoba au sud du lac des Iles; de là dans la direction nord-ouest et passant au nord du lac Winnipeg, jusqu'à la ligne de démarcation entre Manitoba et Saskatchewan ; de là, vers l'ouest passant au nord du lac Montréal et traversant la ligne de démarcation entre Saskatchewan et Alberta, jusqu'au débarcadère d'Athabasca; de là, continuant vers l'ouest, jusqu'au débarcadère de la rivière de la Paix; de là, via la rivière de la Paix et Dunvegan jusqu'à la frontière de la Colombie-Britannique; de là; vers l'ouset, via la rivière de la Paix, et vers le sud, via la rivière des Panais jusqu'au Fort McLeod; de là, dans la direction sud-ouest, via le fort Saint-Jacques, le fort Fraser, la rivière Nechaco et la rive sud de la rivière Dean jusqu'à un point terminal à la tête du bras de mer Dean, à l'est de l'île du Roi sur l'océan Pacifique; avec lignes secondaires (1) d'un point sur la voie principale en projet, à partir de la chute Martin, dans la direction sud-ouest, jusqu'à la ville de Winnipeg; (2) à partir de la ville de Winnipeg, dans la direction nord-ouest, jusqu'à un point sur la voie principale en projet, près du lac de l'Orignal; (3) à partir d'u npoint sur la voie principale en projet dans la vallée de la rivière de la Paix, par la route la plus praticable, jusques dans le territoire du Yukon; (4) à partir de la ville de Québec juhqu'à un point sur la voie principale en projet; aussi, de ocnstruire et exploiter des lignes télégraphiques et téléphoniques et prélever des charges pour ce service; de développer et fournir la force électrique ou autre puissance et énergie, disposer de l'excédant produit et prélever la location et les charges pour ce service; de construire, acquérir, fréter, exploiter et mettre en service des paquebots ou autres vaisseaux de tous genres, et d'accomplir tout autre acte nécessaire et circonstaintiel relativement à ce que ci-dessus.

Prescott, Ont., le 13 novembre 1913.

J. K. DOWSLEY,
Sollciteur des pétitionnaires.

4-8

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon,

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de sen homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra resider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entree du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous et Autour de Nous

Les Dames Patronnesses de l'Hospice Taché offriront cette année comme par le passé un arbre de Noël aux orphelins de l'institution. C'est une oeuvre qu'il faut encourager.

La fête de l'Immaculée Conception, lundi, à la cathédrale a été splendide.

M. David G. Lome, autrefois de Union Point, Man., a été nommé gérant du District de la Western Empire Life Assurance Co., où il tient le bureau principal au Bloc Somerset.

Les assises viennent de prendre fin à Winnipeg. Cette session a été l'une des plus longues dont la tradition judiciaire fasse mention.

La Commission de l'aqueduc inter-municipal de Shoal Lake partira après demain pour New-York où l'on visitera l'aqueduc de Catskill en cours de construction pour New-York.

D'après les rapports de Dunn, le commerce de Winipeg de cette année a beaucoup augmenté sur celui de l'année dernière.

On achève la construction du pilier central du futur pont Provencher. Il est probable qu'au printemps les piliers seront terminés et qu'on pourra commencer à poser la structure d'acier.

Les cultivateurs de Saskatchewan ont raison d'être fiers. Ils viennent de gagner de nombreux prix pour leur bétail à l'exposition de Chicago. Les hommes d'affaires s'accordent à dire que le succès des cultivateurs de la Saskatchewan est une excellente réclame pour tout l'ouest canadien.

Notre compatriote Tremblay n'a pas eu le dessus avec Millar dans sa rencontre lundi, mais il a prouvé sa force et son adresse. Une nouvelle rencontre aura lieu le 15 du courant. Un bon nombre de canadiens s'étaient rendus au Walker l'autre jour pour être témoins de la lutte et tous ont fort admiré les deux athlètes.

Les plus grandes expéditions de blé, encore vues jusqu'ici se sont effectuées à Port-Arthur et à Fort-Williams, avant la clôture de la navigation, 170,000,000 de minots de grain auront été enlevés des élévateurs à la tête des grands lacs cette année.

Les expéditions ont été plus grandes que jamais, et la clémence de la température, ainsi que les facilités de transport ont fait éviter la congestion de l'automne dernier.

Les annonces de la *Gazette Officielle* fédérale montrent que les hommes d'affaires de Winnipeg demanderont au parlement plusieurs chartes les incorporant en compagnies financières: assurances, industries, manufactures, etc. C'est un indice que malgré la rareté relative de l'argent on ne s'attend pas encore à la fin du monde.

Les fêtes approchent rapidement. C'est croyons-nous faire un acte de charité à l'égard des employés de magasin que deconseiller au public de faire ses achats dès maintenant. Nous connaissons des employés de magasin, qui chaque année, sont sur les dents à cause du travail extraordinaire qui leur est imposé durant la dernière semaine de l'année.

Labourer dans le Manitoba en décembre est une chose curieuse, même pour les anciens. Cependant la chose vien d'arriver. M. J. Guay, de Saint-Vital, a labouré une partie considérable de son terrain, situé à un mille du chemin de Sainte-Anne.

L'hôtel Leland, à Winnipeg, a été si fort endommagé par le feu, dimanche, qu'on devra peut-être l'abandonner complètement.

Se cont enregistrés à l'Hôtel St. Boniface :

Eugène Tremblay, champion de lutte, poids léger, Montréal; Gustave L'ortan, Howell, Sask.; A. Clément, Calgary, Alta; O. Daigle, Emerson; U. J. Dionne, Transcona; E. Perron, St. Anne; G. Quenneville, Vancouver.

L'échevin Wallace, de Winnipeg a suggéré à la ville de Winnipeg d'inviter le Juge Robson, commissaire des utilités publiques à faire une enquête sur les conditions qui règlent le prix du lait et de la viande en ville. Il n'y a pas de doute que nous sommes rançonnés proprement; et ce n'est pas les marchands détailleurs qui sont responsables de cet état de choses. Il leur faut nous charger ce que nous payons s'ils veulent vivre. Ce sont les marchands de gros qui paraissent à blâmer. Quand nous aurons des abattoirs et des refrigérateurs publics, ainsi que la chose nous a été promise récemment par le chef du gouvernement du Manitoba, le consommateur pourra acheter sa viande directement du producteur; cette innovation fera immédiatement baisser le prix de la viande. Quant au lait, on a trouvé moyen d'en augmenter le prix tout récemment encore. Une enquête qui nous dirait pourquoi ferait du bien.

Une députation d'hommes sans travail s'est présentée vendredi à l'hôtel-de-ville de Winnipeg et a demandé aux autorités dec réer de l'ouvrage. Le maire Deacon et les contrôleurs ont fait subir un examen sérieux aux pétitionnaires et il découle de cette enquête que la plupart de ces gens viennent de Vancouver, Edmonton, Calgary, Moose Jaw et autres villes de l'ouest, et se sont rendus ici afin de passer l'hiver plus facilement. Le maire Deacon a répondu, avec raison, que la ville était prête à trouver de l'ouvrage dans Winnipeg, ou aux environs, pour tous les citoyens de Winnipeg ayant des familles à supporter, mais que ceux qui étaient sans familles devraient se trouver eux-mêmes de l'emploi dans la province pour passer l'hiver. L'ouvrage sur les fermes, dans les chantiers, aux compagnies de chemins de fer, est abondant.

Steve Chick a été trouvé coupable par le jury d'avoir causé la mort de Dimitri Brus, le 11 novembre dernier, et quinze minutes après le retour du jury, le juge Prendergast a condamné le meurtrier à quinze ans de pénitencier.

Kildonan possède maintenant une ferme de renards noirs. Bravo. Si nous pouvions imiter les gens de l'Ile du Prince Edouard. Il y a environ 25 ans, deux ou trois cultivateurs de l'Ile du Prince Edouard commencèrent l'élevage du renard. Aujourd'hui ces cultivateurs sont millionnaires où à peu près. Nous avons souvent parlé de cette industrie du renard et de l'industrie de la fourrure en général. Notre pays est propre à l'élevage des animaux à fourrure. Nous avons ici même au Canada un marché abondant; nous pourrions en trouver d'autres encore plus rémunérateurs peut-être dans les autres pays. Nous serions heureux de voir quelques-uns de nos compatriotes faire quelque commencement dans cette direction. Il y a peaucoup d'argent à faire dans cette industrie.

Cette semaine au Théâtre Walker le grand drame en vues animées "Quo Vadis", le 15 décembre, lutte entre Eugène Tremblay et Walter Miller. Dans la semaine du 22 décembre "Ready Money."

Grande assemblée hier au soir au Club de Raquettes, salle Leclerc. Les membres se préparent à recevoir les vétérans du Club le 15 courant. Le 22 décembre il y aura parade dans la Cité de Saint-Boniface. On courra la "Guignolée" au profit des pauvres.

Le 29 décembre, réception du Club de Winnipeg. Il manque bien un peu de neige mais patiencce cela viendra.

La Présidente et les Membres du Conseil des Dames Patronnesses de l'Hôpital et de l'Hospice Taché invitent cordialement le public à une réception au profit des Orphelines à l'Hospice Taché, dimanche le 14 décembre, de 8 à 10 heures, p.m.

Une petite erreur.—Dans son numéro de la semaine dernière notre confrère *Le Manitoba* dit que M. Chs. La. Menu est le Vice-Président de la Fanfare de la Cité de St-Boniface: c'est une erreur. M. Chs. La. Menu est le Vice-Président d'Honneur de la dite Fanfare. Nous n'en voulons pas à notre confrère, pour cela, car nous saons que *Le Manitoba* n'a pas eu de mauvaise intention. Sans rancune?—*La Petite Feuille.*

Les lecteurs qui ont des annonces dans notre journal et qui désireraient y opérer certaines modifications sont priés de nous envoyer ces dernières au moins le (mardi matin), s'ils désirent les voir paraître le mercredi suivant.

Il y aura assemblée des membres de l'Union Métisse St-Vital, dimanche, le 14 du courant, à 2.30 hrs. p.m., à la résidence de M. Joseph Riel, à St. Vital.

Résultats de la partie de cartes aux Artisans Canadiens-français, hier soir. Prix des dames offert par Mme A. Kerosck: gagnante, Mlle S. J. Dussault; Mlle Anna Baril a obtenu le prix de consolation. Les prix des messieurs offerts par le Comité ont été remportés par M. J. A. Lavallée et consolation par M. A. Farland. Des félicitations ont été adressées au président M. J. A. Beaupré, à l'occasion de sa nomination comme échevin de Saint-Boniface. Dernière partie de la série, mardi le 23 décembre.

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.

Meurtre a Plum Coulee

Mardi soir le public apprenait avec un vif sentiment de surprise et d'épouvante que des voleurs avaient dévalisé la succursale de la Banque de Montréal à Plum Coulee, petit village situé au sud de la province, et avaient tué à coups de pistolets le gérant de la banque, M. H. N. Arnold. Les bandits ont perpétré le coup en plein jour.

Arnold a refusé de livrer l'argent de la banque et son acte de courage lui a valu la mort. Après avoir accompli ce meurtre, le ou les voleurs ont passé par une ruelle, où une automobile les attendait. Depuis cette date la police cherche sans avoir pu arriver jusqu'ici à des résultats satisfaisants.

La banque de Montréal a offert une somme de $1000, à quiconque mettra la main sur le coupable.

On soupçonne fort le nommé John Krafchenko, roumain, ingénieur, individu très connu de la police, et qu'on aurait identifié d'une manière plus ou moins complète avec le crime, au moyen du système Bertillon. La police des villes de Winnipeg et de Saint-Boniface et toute la police provinciale sont sur pied.

PLUS TARD :—Krafchenko a été arrêté ce matin à Winnipeg.

M. J. B. LECLERC

NOMMÉ INSPECTEUR POUR LA PROTECTION DES ENFANTS



Il nous fait plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. J. B. Leclerc, de cette ville, vient d'être nommé, par le gouvernement Roblin, inspecteur officiel pour la Protection des Enfants du district français.

Cette situation a été offerte à M. Leclerc par l'hon. M. Coldwell, sur recommandation de l'hon. M. Bernier.

Cette fonction comporte des responsabilités sérieuses et nous ne doutons pas que notre estimé concitoyen ne soit à la hauteur de ses nouveaux devoirs.

M. Leclerc est né à Lévis, en 1864; il a donc quarante-neuf. Il réside à Saint-Boniface depuis 1882.

Nous félicitons M. Leclerc de sa nomination.

La Fanfare LaVérendrye

La Fanfare LaVérendrye donnera son deuxième Concert-Cartes, jeudi, le 18 courant, à 8 heures, p.m., dans la grande salle de l'Académie Provencher.

Le public peut rester convaincu que le comité d'organisation a tout mis en marche pour combler les quelques lacunes inévitables qui peuvent se glisser lors d'un premier concert. Il y aura augmentation du nombre de tables, vestiaire où dames et messieurs pourront déposer leurs effets, moyennant une très légère rétribution; le service du goûter sera sous la surveillance de Madame Rochon, ce qui signifie perfection jusque dans ses moindres détails.

Allons en foule continuer nos applaudissements au dévouement et aux succès toujours nouveaux de notre fanfare, sous la direction d'un chef de musique dont la réputation n'est plus à faire.

Nous donnons ci-dessous le programme.

* * *

Concert et Partie de Cartes

DONNE PAR

La Fanfare LaVérendrye le 18 décembre 1913

DANS LA

Salle de l'Ecole Provencher

"Operatic Melange"—Selection. ... ... *Laurendeau*
Fanfare

"The Fountain"—Solo de Violon. ... ... *Chs. Danela*
Gustave Pelletier

"Pietro"—Polka. ... ... *Laurendeau*
Fanfare

"La Gervaise"—Déclamation. ... ... *Jacques Normand*
Mlle Jeanne Poirier

"The Sergeant Major"—Marche. ... ... *Laurendeau*
Fanfare

"La Course au Chapeau"—Chanson. ... ... *L'Heuliesse*
M. Jos. Lagournerie

"Cyntia"—Schottische .. *Laurendeau*
Fanfare

"Hymn of the Old Church"— ... ... *Alfred Solman*
Adrienne Cass, soprano

"Moment of Bliss"—Waltz. ... ... *Laurendeau*
Fanfare

"Bourges"—Pas Redoublé. ... ... *Paul Kelsen*
Fanfare

Directeur en chef.—Paul Salé.

Directeur.—H. Duyvejonck.

Pour la partie de cartes, le prix des dames a été offert par le Maire Berry.

Attention. — Au Concert-Cartes de chaque mois il y aura un ou plusieurs numéros choisis. Le 20 janvier, 1914, l'Orchestre LaVérendrye et la Chorale LaVérendrye feront entendre aux auditeurs les premiers morceaux de leur répertoire. Venez en foule.

L'HOTEL FORT GARRY

Le magnifique château que la compagnie du Grand Tronc Pacifique vient de construire à Winnipeg sera ouvert ce soir. Il y aura un bal donné par le Victorian Order of Nurses. On commencera à recevoir le public voyageur demain. La construction de ce château, situé au coin sud-ouest des rues Main et Broadway, a commencé il ya un peu plus de deux ans. Architecture française.

Au College

Mgr Béliveau au Collège.—Lundi dernier, en la fête de l'Immaculée Conception, il y avait réception des congréganistes de la Sainte Vierge, dans la chapelle du collège. Mgr Béliveau officiait. Après le chant du *Veni Creator*, Sa Grandeur fit un très beau sermon sur les devoirs de ceux qui se dévouent à Marie et Elle reçut ensuite 27 nouveaux membres et procédâ à la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Nos universitaires. — Depuis quelques jours, les universitaires n'ont plus de classe. Ils étudient par eux-mêmes, ne paraissent plus ni en récréation ni en étude. Ils s'enferment deux par deux ou trois par trois dans une chambre et buchent... Les jeunes grammairiens se font des illusions sur cette vie-là, quel bonheur de n'être plus obligé d'aller à la salle d'étude, se disent-ils, de pouvoir se promener dans les corridors, d'aller en ville tous les jours après dîner et après souper, de n'étudier que quand ça vous plaît, de bavarder quand on en a envie..." Quelle chimère, quel rêve! Dieu sait que dans de pareilles conditions les Lanciers et les Dragons auraient bien vite conclu un traité de paix. Pauvres enfants! on voit bien par la votre inexpérience. En cette vie tout est rose qui n'est pas pour vous, et pourtant c'est en regardant en arrière, au temps des "Carthaginois" et des "Romains," que nous voyons, nous, notre temps le plus rose.

En Belles-Lettres.—Vu qu'Albert Prince aurait troublé la vie studieuse des Humanistes, on l'a forcé à étudier chez lui; il s'est exécuté avec d'autant plus de bonne grâce que le tabac canadien n'est pas toléré ici.

Joseph Savard est parti pour La Broquerie. Il disait en partant qu'il ferait la chasse au lièvre; nous avons de solides raisons de croire qu'il sera le héros d'aventures romanesques, peut-être à la façon de Tartarin.

En Versification. — Les versificateurs ont inauguré chez eux depuis quelque temps la communion perpétuelle par roulement. Nos jeunes se préparent ainsi efficacement à entrer au cercle Provencher où cette belle coutume existe déjà depuis deux ans.

NOTES DE LA GRANDE DIVISION

Balle au panier.—Les intermédiaires ont fini par se classer. Le club Caron, qui était le dernier au début, réussit à rejoindre les autres à la 22ème partie. Puis il s'assura le championnat en gagnant les deux parties finales de la série supplémentaire. La victoire était méritée.

POSITION DES CLUBS

Clubs	Parties gagnées	perdues	points
Caron	7	5	14
Clavet	6	6	12
Jacques	5	6	10
Leclerc	5	6	10

Est-ce la crainte, est-ce l'honneur de la victoire qui les a stimulés? Toujours est-il que les "Nationaux" du capitaine Désautels ont triomphé dans les deux dernières parties et ont ainsi gagné le championnat de la ligue junior. Par le fait même, ils n'ont pas eu à subir le terrible discours dont les avait menacés leur capitaine, s'ils perdaient le championnat. La partie décisive fut peut-être gagnée par raccroc. Mais peu importait au capitaine Euclide. Il ne voulait qu'une chose; voir son club en première place. Et il déchira son fameux discours pour le remplacer par quelques mots de félicitations bien choisis. Au cours de la dernière partie, il reçut un souvenir du colonel Régnier.

POSITION DES CLUBS

Clubs	Parties gagnés	perdues	points
Désautels	7	4	14
Régnier	6	5	12
Paillé	3	7	6

Baqnuet.—Jeudi dernier, avait lieu le banquet des jeux. Ce banquet fut une belle récompense accordée aux joueurs, mais ils l'avaient bien un peu méritée. Quarante parties de balle au camp, 27 de ballon et 45 de balle au panier, jouées les jours de congé et au cours des soirées d'octobre et de novembre, disent assez que nos gars avaient mis de l'entrain et de la bonne volonté à leurs jeux. Les vainqueurs seuls avaient le droit de prendre part à ce banquet. Mais ces vainqueurs étaient nombreux. Car plusieurs de ceux qui avaient connu la défaite soit à la balle au camp soit au ballon, avaient été plus heureux à la balle au panier. Inutile de dire que les convives ont apprécié le magnifique banquet qu'on leur a offert.

PROGRAMME MUSICAL DU BANQUET

Valse — "Il Trovatore" .. *Verdi*
Orchestre

Solo — "La voix des cloches". ... ... *T. Botrel*
A. Brunelle

Intermezzo Sinfonico — "Cavalleria Rusticana." ... ... *Mascagni*
Orchestre

Solo — "All that I ask..."
H. Forhan

Solo — "Un bal d'oiseaux". ... ... *Lacombe*
H. Parent

Discours du président Célestin Champagne.

Allocution du R. P. Recteur.

O Canada! Dieu sauve le Roi! *avec accompagnement d'orchestre*

Dévouement apprécié.—Si vous aviez vu les dégâts que le soleil et le vent du sud avaient faits sur notre patinoir, jeudi après-midi et vendredi, vous auriez eu un mouvement de pitié pour nous. Qu'allions-nous faire sans glace, dimanche et lundi?

Samedi, Notus prit sa retraite et Borée sortit de la sienne. Le soir, les amis H. Auger, G. Bétournay, A. Guilbault et Gustave Pelletier bravaient l'aquilon et se mettaient à l'œuvre. Pendant que Georges, Henri et Auguste arrosaient, Gustave leur donnait des conseils et les encourageait du geste et de la voix. C'était beau de sa part, puisqu'il agissait par désintéressement. Le lendemain, notre patinoir reluisait comme un beau miroir. Et tout le jour, nous avons voltigé, zigzagué sur le beau miroir sans oublier que nous devions ce plaisir au dévouement de quelques condisciples,

MERCI À NOS BIENFAITEURS

Ont offert des prix pour notre tournoi athlétique: R. P. Recteur; R. F. Boniface; M. l'abbé A. Baribeau; l'hon. Joseph Bernier; l'hon. juge Prendergast; l'hon. juge Prud'homme; MM. A. Bénard; Wm. A. Carson; Dr F. Lachance; F. Shea, de la Cie. McDonagh & Shea; R. Goulet; J. B. Lauzon; Dr J. P. Raleigh; J. B. Leclerc; Fred. Bawlf; J. H. Ashdown; A. Hendry; H. E. Ledoux; *Le Manitoba*; Allaire & Bleau; T. Pelletier & Cie.; T. Kelly & Fils, entrepreneurs; T. Stedman & Mills; Buanderie du Can. Pac.; le Magasin Bleu; Whitla & Cie.; la Maison Blanche; Richard Cie.; Hingston-Smith; McRuer; Russell Lang & Cie.; la Cie. Consolidated Motor Cycle; Jobin-Marrin; Richard-Béliveau; Hôtel C.N.R.; Hôtel St-Georges.

A tous ces généreux donateurs, nous, élèves de la grande division, offrons nos plus sincères remerciements.

Signé CÉLESTIN CHAMPAGNE,

Président du Conseil des Jeux.

REMINISCENCES

HISTOIRE DE LA SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE

(Suite)

Voici les noms des officiers de cette société régionale si prospère: Chapelain: le Rév. M. J. D. Fillion, curé.

Président, M. Liboire Baril.

Vice-Président, M. Romuald Lauzé.

Secrétaire, M. Ephrem Marion.

Assistant-secrétaire, M. Flavien Baril.

Trésorier, M. J. Baptiste Fillion.

Assistant-trésorier, M. Antoine Lavallée.

Commissaires-ordonnateurs: M. Moïse Marion et J. Baptiste Carrière.

Comité de Régie: MM. Chs. B. Déry, P. Parenteau, Joseph Beaudette, Joseph Bellerive et P. X. Gauthier.

* * *

Je ne puis donner tous les détails des fêtes de la Société dans chaque paroisse. Qu'on me permette au moins de donner la liste des officiers qui dans chaque localité se dévouèrent pour organiser la fête nationale:

SAINT NORBERT

Chapelain, le Rév. M. J. N. Ritchot, curé.

Président, M. Elie Brisebois.

Vice-présidents, MM. Joseph St. Germain, père, et André Neault.

Secrétaire-archiviste, M. George Roy.

Trésorier, M. Joseph Lemay.

Secrétaire-correspondant, M. Athanase Julien.

Comité de Régie, MM. Antoine Vermette, Norbert Larence, J. T. Landry, Edouard Morin, Théophile Jetté, Pierre Delorme, Philéas Cloutier, François Bonin, Jos. St. Germain, fils.

SAINT-PIERRE-JOLYS

Chapelain, le Rév. M. Jolys, curé.

Président, M. Pierre Desjardins.

Vice-président, M. Alexis Carrière.

Secrétaire, M. Alfred Lasalle.

Assistant-secrétaire, M. Paul Chenard.

Trésorier, M. Benj. Ladouceur.

Assistant-trésorier, M. Philippe A. Taschereau.

Cette société régionale fut fondée le 30 juin 1884.

SAINT-EUSTACHE

Chapelain, le Rév. M. J. T. Quevillon, curé.

Président, M. J. G. Fairbanks, M.P.P.

Vice-président, M. Joseph Rivard.

Secrétaire-archiviste, M. Fabien Lévêque.

Secrétaire-correspondant, M. Eugène Chévrier.

Trésorier, M. A. Macdonald.

Comité de Régie, MM. les Officiers et MM. A. Gommeville, J. Laliberté, et E. Lévêque.

Cette société fut fondée à la fin de juin. Ses premières élections eurent lieu en juillet. Elle comptait 36 membres.

PORTAGE-DU-RAT

La Société Saint-Jean-Baptiste n'était pas encore régulièrement organisée au Portage-du-Rat. Un comité provisoire se chargea de préparer la célébration de la fête nationale.

Il y eut grand'messe, musique appropriée, présentation d'adresse et de cadeau au Rév. P. Beaudin, O.M.I., dont c'était la fête patronale. L'église était spécialement décorée pour la circonstance. Parmi les organisateurs de la fête, on cite: MM. Colombe, H. Michaud, Gadbois et Madame H. Michaud.

PATRIOTE.

(*A suivre*)

Les Enfants de la rue

Une institutrice, Mlle Robert, a eu la curieuse idée de rechercher quelle pouvait être l'influence de la rue sur les enfants et de sonder l'esprit de ceux-ci afin de se rendre compte des impressions conscients qu'ils retirent de ce milieu.

Son enquête que publient les Archives Sociologiques de l'Institut Solvay a porté sur 571 enfants de milieux sociaux très différents, des garçons pour la plupart.

A la question: Joues-tu à la rue? 275 oui; 226 non. Le nombre de oui augmente d'âge en âge et diminue à partir de 13 ans.

Où joues-tu?

En général les petits jouent aux abords de la maison paternelle; les plus grands s'éloignent et recherchent les places publiques, les parcs, les démolitions, les abords du Palais de justice.

Avec qui joues-tu?

Deux jouent avec leur chien; deux préfèrent jouer seuls; les autres recherchent des camarades.

88 préfèrent des camarades plus grands qu'eux;

84 préfèrent des camarades plus petits;

148 recherchent des camarades de même taille qu'eux; d'autres jouent avec frères, sœurs, cousins, cousines.

A quoi joues-tu?

Les jeux sans jouets ont la prédominance à tous les âges (265).

Les jeux avec jouets recueillent 195 suffrages.

Parmi les jeux avec jouets c'est le jeu de billes qui l'emporte (132).

Les jouets figurant des moyens de transport cessent d'intéresser à partir de 9 ans. Les cerceaux se retrouvent jusqu'à 13 ans.

A la question: Aimes-tu la rue? 308 oui; 193 non.

Que regardes-tu dans la rue ?

Les magasins, 269; les images et affiches, 113; les personnes, 103; les animaux, 71; les véhicules, 61; les monuments, 17; les cinémas, théâtres et cirques, 12 ; les enterrements, accidents, animation, ballons, 10; divers, 9; 30 déclarent qu'ils ne regardent rien.

L'intérêt pour les moyens de transport apparaît surtout chez les plus jeunes; celui pour les livres, les antiquaires, les gravures, les jouets scintifiques, apparait vers 11 ans. 3

Regardes-tu les magnsins? Lesquels ?

33 non; 460 oui. 169 suffrages en faveur des papeteries, librairies, images, timbres, couleurs; 145 en faveur des jouets; 141 en faveur des aliments, des fruits et des friandises; 61 en faveur des vêtements; 16 en faveur des musiques, gravures, antiquités, photographies.

Quelles affiches regardes-tu? Jusqu'à 9 ans les enfants ne sont intéressés que par les couleurs et les lettres isolées.

58 ne ragrdent pas les affiches. Les affiches du cirque ont beaucoup de succès (231). Les affiches de cinémas sont celles q uiattirent le plus (447). Vers 9 ans, les affiches de théâtres commencent à intéresser et cet intérêt croît avec l'âge. Vers 11 ans, les affiches politiques, officielles, sportives commencent à attirer l'attention.

Aux sociologues maintenant de tirer de ces chiffres des lois "pédologiques" et des systèmes sur l'évolution des intérêts et le comportement social.